

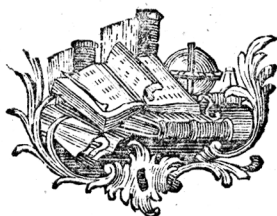
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. DÉCEMBRE.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

1. Décembre 1788.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Sermons du P. Geoffroy, de la compagnie de Jesus, auxquels on a joint les oraisons funebres de messire Mathias Poncet de la Riviere, ancien évêque de Troyes. A Lyon, chez les freres Bruyset; à Paris, chez Prevost; à Liege, chez Lemarié, 1788. 4 vol. in-12.

JEAN-BAPTISTE Geoffroy, né à Charolles en Bourgogne, en 1705, & mort à Sémur, petite ville de la même province, en 1782, a occupé pendant 22 ans à Paris, dans le college de Louis-le-Grand, la chaire de rhétorique, rendue si célèbre par les Cossart, les Jouvençy, les Porée, ses prédécesseurs. Il s'étoit fait la réputation d'un homme d'esprit, & même de bel-esprit : ses harangues & ses plaidoyers la lui avoient

acquise. Il étoit moins connu comme prédicateur. Cependant ses discours ont été jugés avec raison dignes d'être publiés : ce sont des sermons sur les mystères & sur la morale, qui composent les deux premiers volumes, des panégyriques qui forment le troisieme. Plusieurs de ces sermons sont écrits d'un style simple, affectueux, & presque sans nul apprêt, tandis que d'autres sont remarquables par les mouvemens oratoires, & les richesses de l'imagination. On a reproché à l'auteur d'avoir trop prodigué les antitheses ; & ce reproche est fondé, il faut en convenir : c'est la maniere de l'auteur, & ses oraisons latines ne l'avoient déjà que trop prouvé. Mais dans tous ces sermons on trouve une morale pure, de la dignité, des maximes propres à instruire & à édifier les fideles. On y remarque sur-tout la bonne & ancienne coutume, la seule digne de la prédication évangélique, de prendre l'Ecriture-Sainte, & les ouvrages des Peres pour base de l'instruction, de les expliquer, de les commenter, d'en reproduire les sentences sous différens rapports, par des répétitions heureusement amenées, & propres à renforcer la premiere impression. Maniere des Bossuet, des Bourdaloue, des Neuville &c., & qui servira toujours de modele aux vrais orateurs chrétiens. Nous citerons pour exemple ce morceau sur l'incertitude du tems de la mort. » Mais pourquoi, direz vous, Dieu » a-t-il dérobé à notre connoissance l'heure » & le jour de la mort ? Cessons d'interro- » ger l'éternelle sagesse, & de lui deman- » der compte de ses vues & de ses con- » seils. Adorons, foibles mortels ; & trop

„ souvent coupables , tremblons ! Cepen-
„ dant , dit S. Augustin , dans cette con-
„ duite de la providence , nous pouvons
„ entrevoir des desseins de miséricorde &
„ & de salut. Le jour de notre mort nous
„ est caché , afin qu'incertains du moment
„ où notre arrêt doit avoir son exécution ,
„ nous mettions à profit le tems qui nous
„ reste , pour prévenir le châtiment qui nous
„ menace , par une pénitence volontaire ,
„ par un repentir & des satisfactions pro-
„ portionnées autant qu'il est en nous au
„ nombre & à la grandeur de nos offenses.
„ Ce jour nous est caché par compassion :
„ à quel désespoir en effet ne s'abandon-
„ nerait pas un malheureux , qui assuré que
„ sa mort est prochaine , ne verroit entre
„ Dieu & lui qu'un vuide affreux rempli
„ par un amas de crimes , sans délai pour
„ en faire pénitence ? Ce jour nous est ca-
„ ché pour notre sûreté : car à quels dé-
„ sordres ne se livreroit pas une jeunesse
„ vive & licencieuse , qui pourroit se dire :
„ j'ai encore tant d'années à jouir de la
„ vie ; j'aurai le tems de travailler à ma
„ conversion & d'appaiser le Dieu que
„ j'irrite maintenant. Si l'incertitude qui de-
„ vroit être un frein pour nous retenir ,
„ arrête si peu de pécheurs , à quoi ne les
„ autoriseroit pas la certitude de l'éloigne-
„ ment de leur mort , & du compte qu'ils
„ auront à rendre. Ce jour nous est caché
„ pour notre satisfaction , afin que l'igno-
„ rance de notre dernière heure nous en-
„ gage à régler toutes les heures de notre
„ vie : *latet ultimus dies , ut observetur*
„ *omnes dies*. Il suffit de savoir qu'un en-

„ nemi nous attend , pour nous tenir en
„ garde , & il n'est pas nécessaire de voir
„ son bras levé , pour nous précautionner
„ contre lui. La mort est cet ennemi re-
„ doutable : il est un moment , marqué dans
„ les décrets de Dieu , où il doit frapper
„ son coup ; ce moment nous est caché ,
„ *latet*. Ce moment n'est pas éloigné peut-
„ être ; de-là quelle conséquence ? C'est
„ d'être dans une continuelle défiance de
„ nous-mêmes ; c'est de vivre tous les jours ,
„ comme si chacun d'eux devoit être le der-
„ nier ; c'est de ne jamais perdre la grace
„ de Dieu , c'est quand nous avons eu le
„ malheur de la perdre , de recourir au sa-
„ crement de la réconciliation : *observentur*
„ *omnes dies*. J'ignore l'heure où le Sei-
„ gneur voudra m'appeller à lui ; quel mal-
„ heur pour moi , si c'étoit celle où j'of-
„ fense le Seigneur ! je suis sûr que ce n'est
„ pas à l'heure que je pense , & il m'a-
„ vertit que c'est à celle où je n'y pense-
„ rai pas : *quid horâ non putatis*. Puis-je
„ donc être tranquille , si je suis dans sa
„ disgrâce ? Mettons ordre à notre conf-
„ science , mes très-chers freres : depuis
„ long-tems elle crie , elle se plaint , elle
„ murmure. C'en est fait , ô mon Dieu , je
„ le promets au pied de vos saints autels ;
„ plus de délais pour ma conversion , je n'ai
„ que trop différé , je n'ajouterai pas au
„ crime d'avoir abusé si long-tems de votre
„ miséricorde , celui de compter encore té-
„ mérairement sur elle. Soyez béni , ô mon
„ Dieu , de nous avoir fait un mystère &
„ un secret du jour de notre mort , afin de
„ nous engager à être saints tous les jours.

„ de notre vie : *latet ultimus dies, ut*
 „ *observentur omnes.* „

Quel contraste, si on confronte cette manière pleine de force, de raison & de dignité, avec le foible & affecté verbiage de la plupart des prédicateurs modernes, plus propres à tenir une place sur le théâtre, qu'à siéger dans la chaire de prédication ! „ Tout l'art de la chaire, dit judicieusement un magistrat-orateur chrétien (a), consiste en déclamations, en vains efforts de l'imagination & de l'esprit. Point de variété dans les idées, de chaleur & de mouvement dans le style..... On a souvent moins en vue de composer un discours chrétien, qu'un discours académique ; & encore moins d'instruire l'assemblée des fideles dans les temples de la religion, que de plaire à une poignée d'hommes d'esprit dans une assemblée profane. Et peut-il en être autrement, lorsqu'on voit tant de jeunes gens courir avec ardeur après la renommée, prétendre cueillir, dès l'entrée de la carrière, des lauriers réservés pour les orateurs consommés, & enlever à ceux auxquels leur âge, leurs vertus, leur doc-

(a) M. l'abbé de S. Martin, conseiller-clerc au chatelet : *Panegyrique de S. Vincent-de-Paul, instituteur de la congrégation de la mission & des filles de la charité, fondateur des hôpitaux pour les enfants-trouvés ; prononcé dans l'église de saint Lazare, le 19 Juillet 1785 ; dans l'église du premier monastere de la visitation, rue S. Antoine, le 23 Juillet 1786 ; aux enfans-trouvés, fauxbourg St. Antoine, le 22 Juillet 1787. A Paris, chez Merigot.*

„ trine sembleroient devoir faire confier le
„ dépôt sacré d'instruire les grands & les
„ souverains, cette marque distinctive d'hon-
„ neur qui devoit être la récompense des
„ talens long-tems éprouvés „ — „ Pour
„ remplir cette fonction honorable du mi-
„ nistère, on cabale, on s'intrigue, on met
„ en jeu toutes ses protections, comme s'il
„ s'agissoit d'une place purement lucrative,
„ & qui n'exigeât aucun travail. Les pre-
„ miers discours que l'on compose, n'ont
„ pour but que les grands & la cour. On
„ n'a point encore essayé ses forces, & déjà
„ on s'est transporté en idée, au milieu du
„ plus imposant de tous les auditoires, &
„ on a tracé des leçons aux ministres & aux
„ dépositaires de l'autorité. On ne daigne
„ plus même se proposer pour but d'instruc-
„ tion ces matières si nobles & si touchan-
„ tes qui faisoient les objets des prédica-
„ teurs du siècle dernier. Il étoit réservé
„ au nôtre de donner à la chaire des plans
„ neufs, des vérités nouvelles, des médi-
„ tations philosophiques. Cét abus n'est de-
„ venu que trop général, & a fait perdre
„ de vue les convenances même oratoires,
„ si nécessaires pour conserver à la chaire
„ sa dignité, à l'éloquence chrétienne son
„ empire, & aux peuples l'instruction qu'ils
„ ont droit d'attendre de ceux qui sont en-
„ voyés pour leur expliquer les dogmes,
„ les mystères, les préceptes, les vérités
„ & la morale de notre religion. Les mê-
„ mes discours se répètent à la cour, dans
„ les grandes paroisses, dans les églises des
„ fauxbourgs, & jusques dans celles des
„ campagnes. Et comment veut-on ain-
„

„ opérer quelque fruit , & laisser au milieu
 „ des peuples des traces marquées de son
 „ passage dans les chaires évangéliques? „

Il n'est pas possible de méconnoître la triste exactitude de ce tableau. En Allemagne c'est bien pis encore. Non-seulement le vrai ton de la chaire commence à être absolument méconnu dans les plus grandes villes ; mais rarement on y trouve des prédicateurs complètement orthodoxes. On débite en chaire les petits propos à la mode , sur la tolérance , les religieux , les papes , les pratiques de dévotion &c. , que déjà dans nos contrées on n'ose plus tenir dans les cercles & les cafés , tant ils sont devenus insipides & usés *.

* 15 Janv.

Le quatrième volume comprend les *Oraisons funèbres* de M. Poncet de la Rivière-97. re , ancien évêque de Troyes ; on y trouve celle du Dauphin , d'Elisabeth Farnese , de Louis XV &c. L'éloquence de l'orateur est très-bien assortie à ces lugubres & instructifs sujets. Le dernier discours regarde la prise d'habit de madame Louise de France , le 10 Septembre 1770 ; la perte que la religion vient de faire de cette vertueuse princesse , fait lire avec un intérêt mêlé de douleur les saints motifs & les effets précieux de cet édifiant sacrifice.



Histoire abrégée du tiers-état de Brabant, ou mémoire historique dans lequel, après un coup-d'œil sur la constitution des villes en général, au moyen âge; on voit l'origine des communes en Brabant, l'époque & les causes de l'intervention de leurs députés aux assemblées de la nation, & les occasions où elles se sont particulièrement distinguées, ainsi que le tems & les raisons de la retraite des petites villes & franchises des états. Par M. Ernst, chanoine rég. de l'abbaye de Rolduc, ancien professeur de l'Ecriture Sainte & de Théologie en la même abbaye.

Nihil est illi Principi Deo, qui omnem hunc mundum regit, quod quidem in terris fiat, acceptius, quàm concilia, coetusque hominum jure sociari, quæ civitates appellantur: harum rectores & conservatores, hinc * profecti, huc revertuntur. *Cicero, in Somnio Scipionis.*

* Coelo.

A Maestricht, de l'imprimerie de P. L. Lekens, 1788, 1 vol. 8vo. prix 2 liv. 10. s.

DANS un tems où la constitution de divers états d'Europe souffre un ébranlement qui ne peut inspirer que de justes alarmes aux bons citoyens, l'on doit savoir gré aux savans qui répandant des lumieres sur les droits réciproques des souverains & des peuples, travaillent à affermir la paix & la félicité publique. M. Ernst s'est déjà distingué dans cette carrière d'une manière bien flatteuse, en montrant l'antiquité du premier ordre de l'état & les titres aussi vieux qu'irréfragables de son admission, dans un Mé-

moire honorablement accueilli par l'académie de Bruxelles *. Dans un autre mémoire présenté à la même académie en 1786, en réponse à la question qu'elle avoit proposée, & également accueilli avec distinction, l'auteur a rassemblé des recherches importantes & intéressantes sur le tiers-état ; & c'est un morceau de ce mémoire écrit en Latin qu'il publie aujourd'hui en François.

„ Le résultat en est, qu'au moins l'état-noble
 „ date en Brabant de la même époque que
 „ ses comtes puis ducs héréditaires, & qu'en
 „ outre on ne peut se refuser à reconnoître
 „ pour le même tems le tiers-état dans
 „ cette classe d'habitans du Brabant connus
 „ sous le nom d'*ingenui* ou *liberi*, mitoyenne
 „ entre la noblesse & les serfs exclus par
 „ leur condition des assemblées de la nation ; qu'ainsi les ducs, en accordant des
 „ affranchissemens aux serfs qui demeuroient
 „ dans les villes ou qui viendroient les habiter, n'ont point créé un troisième ordre dans la nation, mais n'ont fait que
 „ l'étendre en y élevant ceux qui jusqu'alors avoient formé une quatrième classe
 „ d'habitans du Brabant. „

C'est par des recherches aussi pénibles que vastes & sûres, que l'auteur est parvenu à présenter au lecteur un récit suivi & exact des occasions les plus mémorables où les états de Brabant se sont distingués depuis plus de six cents ans. Il défend victorieusement l'ancienneté du tiers-état, ainsi que des deux autres états, contre les idées fausses qu'on a cherché à accréditer depuis quelques années, & qu'on vient de reproduire dans une rapsodie imprimée depuis peu à

* 1 Mars
 1784, p.
 351. — 15
 Août 1786,
 p. 580.

Malines. Entre les diverses armes avec lesquelles il combat ces illusions, il est un raisonnement qui au jugement de tout homme affranchi des préjugés & des vues d'intérêt, suffit seul pour réduire au silence ces détracteurs des états ; car peut-on nommer autrement des gens qui ne s'efforcent qu'à faire regarder comme un établissement des derniers siècles, un corps qui pour le fond tient à la constitution primitive du pays, & qui en est l'égide ? Le voici ce raisonnement péremptoire :

„ On ne peut que reconnoître pour représentans de la nation, nommés depuis quelques siècles *états*, ceux qu'on voit, pour rendre certaines choses légales, exercer concurremment une autorité, un pouvoir propre & inhérent aux états ; or, on remarque qu'en Brabant les nobles & les députés des villes dès le XII^e siècle & les prélats dès le XIII^e ont exercé de concert en certaines occasions essentielles un pouvoir qui n'appartient aujourd'hui & ne peut appartenir qu'aux états de cette Province ; donc dans ce tems-là les prélats, les nobles & les députés des villes ont formé, tout comme de nos jours, les états de Brabant ». — „ Oui, continue l'auteur, aux yeux de tout homme qui n'est point en divorce avec le bon sens, la parité de pouvoir dans des agens placés en divers tems dans des circonstances parfaitement identiques, prouve invinciblement la parité de leur être indépendamment de certaines formes accidentelles. Donc encore un coup les prélats, les nobles & les députés des villes en Brabant ont depuis plus de six siècles in-

„ contestablement été ce qu'ils sont actuel-
„ lement , c'est-à-dire les représentans de
„ la nation , les défenseurs de ses intérêts
„ & l'appui le plus ferme de ceux du
„ prince. „

Les vues de l'auteur sur l'accord des
états & du prince , sont l'expression de l'ex-
périence. La force seule , & pour me servir
de l'expression hélas ! aujourd'hui si fami-
lière aux rois , la *seule volonté* , ne produi-
sent rien de légal & de solide ; c'est le cas
du *vis confili expers mole ruens sud.* „ Les
„ états , établissement aussi ancien qu'avant-
„ ageux au prince & à la nation , les états
„ peuvent à juste titre être regardés com-
„ me le centre de réunion des intérêts com-
„ muns du prince & des sujets , ainsi que
„ de leur amour réciproque. C'est sur-tout
„ les états de la première de ces provin-
„ ces , c'est-à-dire du duché de Brabant ,
„ que j'ai pris en considération , & j'ai cru
„ rendre quelque service à la patrie en pu-
„ bliant un écrit qui fût connoître & leur
„ origine & les occasions où le zèle de leurs
„ ancêtres s'est signalé pour la patrie & pour
„ le prince. Ce n'est point à la vérité que
„ ces traits de patriotisme soient absolument
„ méconnus , mais c'est qu'ils sont épars dans
„ différens ouvrages dont plusieurs n'ont pas
„ même vu le jour , & tout Brabançon doit ,
„ ce me semble , avoir de l'intérêt à les
„ trouver réunis dans un seul qui ne fût
„ pas trop étendu , pour être à même de se
„ convaincre par un seul coup d'œil que ç'a
„ été en tout tems le propre des états de
„ Brabant d'identifier l'intérêt du duc avec
„ celui de la patrie. „

Quand on songe que les états (le tiers-état sur-tout que j'appellerois volontiers *l'état substantiel de la nation* (a), moins sujet à la corruption, aux petits maneges & au souffle empoisonné des cours) sont le seul moyen de contenir l'humeur, les caprices, les spéculations mobiles & dangereuses du pouvoir, on ne conçoit pas comment des princes sages & amis de leurs sujets, au lieu de donner à cette digne salutaire, une consistance plus assurée que jamais dans ces tems d'inquiétude & de vertige, peuvent songer à l'affaiblir & à la démolir. M. Ernst observe, que Charles-Quint ce monarque si puissant ne voulut pas se permettre de faire quelques arrangemens avec le duc de Cleves, sans y faire intervenir les états. Et dans le fonds c'est ce que *la justice demande*, selon la sage observation de l'auteur; *étant bien raisonnable que tous les ordres de la nation concourent à traiter les affaires qui intéressent l'utilité publique*. Il rapporte ensuite le dernier article du traité d'alliance conclu entre l'empereur Charles-Quint & le duc de Cleves le 2 Janv. 1545 (V. S.) : *Ac quoniam hæc confœderatio PRINCIPALITER UTILITATEM ET COMMODUM SUBDITORUM CONCERNIT, hinc quoque conventum est quòd ex parte Cæsareæ Majestatis, status ducatum Brabantie & Geldrie... ex parte ducis supradicti, status*

(a) Le tiers-état, dit J. J. Rousseau, *c'est la nation*. C'est effectivement le corps & la substance de l'état; c'est lui qui en porte les charges, qui en fait la ressource. Il existe sans les autres ordres, mais les autres ordres n'existent pas sans lui.

ducatum Juliae, Cliviae... eadem similiter litteris & sigillis suis... ratificare, ac quantum ipsos concernit in omnibus capitulis suis observare, observarique facere debeant.

La femme infidelle. A Paris, chez Maradan, 1788, 4 vol. in-12. prix 4 liv. 16 f. br.

Si dans la question relative aux femmes savantes, j'ai paru incliné pour la négative, je crois l'avoir fait avec l'équité & la modération convenable. Je fais que l'exception que j'y ai mise, a satisfait les plus sages, celles même qui sur la gloire des sciences avoient des prétentions très-fondées *. Mais je doute qu'elles aient la même indulgence pour l'auteur de *La femme infidelle*, c'est-à-dire, de *La femme savante*; car dans sa nomenclature ces deux noms sont synonymes, comme on voit par le singulier avertissement qui est à la tête du 1er. volume, & dont voici un extrait.

„ *La femme infidelle*, ou *La femme let-*
 „ *trée*, ou *La femme monstre* (L'auteur a
 „ balancé entre ces trois titres). Depuis
 „ quelques années, on veut rendre les fem-
 „ mes savantes : c'est un parti pris. Quel
 „ est le but de ces *Gynomanes*? Je les somme
 „ de l'exposer clairement, nettement, dans
 „ un des papiers publics de la capitale. En
 „ attendant, voici leurs raisons, à ce que
 „ j'imagine : je les mettrai d'abord, & les
 „ miennes ensuite. „

(Eux.)

„ 1. *Une femme instruite fait l'ornement*
 „ *de la société; de bonnes choses en sont*

* 15 Juin
 1782, p.
 256. — 1
 Août 1786,
 p. 487. —
 15 Avril
 1788, p.
 575.

» meilleures , lorsqu'elles sortent d'une jolie
» bouche. »

» 2. L'ignorance est un défaut avilif-
» sant ; pourquoi en flétrir la beauté ? »

» 3. Une mere instruite formera ses en-
» fans ; elle avancera leur éducation. »

» 4. Les deux sexes sont égaux : pour-
» quoi l'un des deux sera-t-il retenu dans
» l'ignorance , la futilité , une sorte d'es-
» clavage ? »

» 5. La vraie philosophie qui éclaire le
» dix-huitieme siecle , seroit vaine dans son
» effet principal , si elle ne mettoit fin au
» reste de barbarie qui dégrade les femmes :
» elles ont plus de vertus douces que les hom-
» mes ; mettons-les à même de nous les com-
» muniquer en honorant celles qui les pos-
» sedent. »

(Moi.)

» 1. Ceci n'est vrai que des femmes ri-
» ches : si vous pouvez instruire les du-
» chesses , les marquises , les présidentes ,
» les financieres , sans que les inférieures
» veuillent s'instruire , sans que Je sava-
» nisme leur fasse négliger leurs affaires ,
» comme la femme de mon ami néglige les
» siennes , je consens à tout ce que vous
» voudrez : mais comme la condition que
» je propose est impossible ; que vos biblio-
» theques ouvertes aux dames , le seront
» à toutes les femmes habillées ; que vos
» sottes *Bibliothèques des dames* seront ache-
» tées par toutes celles qui auront un écu ,
» je vous dénonce au public comme des
» corrupteurs , qui allez tout bouleverser. »

» 2. L'ignorance est un défaut , mais non
» absolu ; c'est-à-dire , que ce n'est pas
», tou-

„ toujours un défaut. Exemple : l'homme
 „ innocent , comme dans le paradis terref-
 „ tre , doué de raison , mais ignorant les
 „ maux & la mort même , ne seroit-il pas
 „ plus heureux par cette ignorance , que
 „ par toutes les sciences du 18^e. siècle ? Je
 „ préviens les raisonneurs que cette ques-
 „ tion est décidée par les premiers chapitres
 „ de la Genese. Mais l'ignorance dans
 „ les femmes a un avantage infini ; elle
 „ contribue à la subordination ; elle les con-
 „ centre dans les occupations nécessaires du
 „ ménage. Si vous instruisez la femme , il
 „ faut que l'homme le soit moins , par deux
 „ raisons : 1^o. la science étendue à toutes
 „ les classes sera superficielle ; 2^o. elle n'aura
 „ plus rien qui distingue : l'ardeur , ce feu
 „ brûlant que j'ai senti dans ma jeunesse ,
 „ & qui seul m'a fait dévorer des obstacles
 „ insurmontables , n'animera plus les jeu-
 „ nes gens bien disposés ; leur sœur qui
 „ les admiroit comme des prodiges , se mo-
 „ quera d'eux : en un mot , rendre les fem-
 „ mes savantes , c'est rendre les hommes bê-
 „ tes , ineptes : si une conseillère en fa-
 „ voit autant que son mari , je le plain-
 „ drois : comme il auroit la tête lavée , en
 „ revenant de la plupart des audiences ! —
 „ Ce seroit un bien. — Non , les représenta-
 „ tions de la femme fussent-elles justes : &
 „ c'est ici le cas d'appliquer cette maxime de
 „ l'Ecriture-Sacrée : *mieux vaut la folie de*
 „ *l'homme , que la sagesse de la femme*. En
 „ effet , il faudroit tout abandonner , & que
 „ les dames montassent sur le tribunal. „
 „ 3. Une mere instruite blâmera ses enfans ,
 „ trop jeunes pour les sciences ; ils en se-
 „

„ ront dégoûtés avant que de les connoître ; nous n'avons qu'une dose d'énergie ;
 „ c'est en la ménageant bien , qu'on fait une
 „ bonne éducation. „

„ 4. Les deux sexes sont inégaux ; la nature le dit. D'où vient l'un des deux a-t-il des grossesses , accouche-t-il ? parce
 „ qu'il le faut : ces actes naturels demandent que la femme n'ait pas gâté son
 „ tempérament par l'étude , l'application ;
 „ qu'elle ne compose pas , en grossesse ,
 „ ou en allaitant ; ils demandent qu'elle
 „ soit ignorante enfin , pour que l'esprit
 „ n'emporte pas les forces du corps : Je
 „ pose en fait , qu'une *Femme-Voltaire* ne
 „ fera que des avortons : je pose en fait
 „ qu'une *Femme-Rouffseau* ne pourra jamais
 „ allaiter. „

„ Monsieur le philosophe , tâchez de
 „ rendre les femmes savantes , & vous verrez si elles auront des vertus douces !
 „ Ces vertus tiennent plus qu'on ne croit
 „ à l'ignorance , aux préjugés , à une sorte
 „ d'obscurité mentale..... Mais de quoi
 „ m'avisé-je , de vous combattre par des
 „ raisonnemens ? lisez : les faits parleront
 „ mieux. „

Il faut convenir que voilà un terrible homme , & que s'il n'a pas raison , il ne sera pas facile de lui faire comprendre qu'il a tort ; & je crois user de prudence en n'entreprenant pas cette tâche. Peut-être lui-même la rempliroit-il mieux en rappelant ce qu'il a dit dans un autre ouvrage , sur le même sujet , avec un peu plus d'insinuation & de courtoisie. „ Je n'irai pas , vil adulateur ,
 „ leur *mentir* mon opinion , comme leurs

„ *bibliothécaires* & leurs ridicules *instruiseurs* ;
„ je les respecte & les aime trop , pour les
„ tromper. O femmes ! je desirer votre bon-
„ heur ! précieuse moitié du genre humain ,
„ que les philosophistes veulent dénaturer !
„ vous êtes ce que vous devez être ; vous
„ êtes parfaites dans ce que vous êtes ; ne
„ veuillez pas être hommes , je vous en
„ conjure ; vous ne pouvez qu'y perdre !
„ la femme est un être absolument néces-
„ faire au monde , & si vous la laissez se
„ dénaturer , la nature outragée s'en ven-
„ gera sur tout le genre humain ! Femmes !
„ êtres charmans ! qu'on veut rendre sa-
„ vantes , guerrières , impudentes : ah !
„ la nature vous a donné trois charmes , la
„ naïveté , ou la timide ignorance , la dou-
„ ceur & la pudeur. Conservez votre igno-
„ rance ! il est si doux à un tendre époux
„ de répondre à vos questions naïves ! con-
„ servez votre douceur , pour bonifier la
„ férocité des hommes ! conservez votre
„ pudeur ; elle est la garantie des vertus !
„ Ne prétendez pas à former les hommes ;
„ tout homme formé par vous , ne sera qu'un
„ efféminé : mais formez vos filles ; ren-
„ dez-les naturelles , timides , naïves , dou-
„ ces , prudentes ; inculquez - leur qu'elles
„ doivent faire le bonheur des hommes ;
„ enseignez-leur quel est leur véritable em-
„ pire , qui consiste à tout obtenir par leur
„ douceur & leur amabilité. Femmes , même
„ à Lacédémone , toute femme impérieuse ,
„ acariâtre , fut , est , & fera toujours un
„ monstre. „

On trouvera plus de modération encore ,
plus de raison douce & paisible , dans le

passage suivant, tiré d'un auteur différent.

„ Je suis bien éloigné de refuser toute es-
„ pece d'instruction aux femmes. La con-
„ noissance de leurs devoirs est essencielle ;
„ la culture de leur esprit est utile : mais
„ elle doit être renfermée dans de justes
„ bornes ; & c'est l'excès de mesure , si je
„ puis parler ainsi , que je blâme seulement ,
„ à l'exemple des grands moralistes , qui ,
„ dans tous les siècles , se sont élevés con-
„ tre ce ridicule dans les femmes , ridicule
„ qui est aujourd'hui plus faillant que ja-
„ mais. Il faut toujours partir de ce prin-
„ cipe incontestable , que l'éducation des
„ femmes doit être subordonnée aux vues
„ de la nature , & , par conséquent , qu'elle
„ doit être très-différente de celle des hom-
„ mes. Un médecin très-instruit (M. Dai-
„ gnan) qui vient de publier un *Tableau*
„ *des variétés de la vie humaine* (A Paris ,
„ 2 vol. in-8vo.) , s'exprime ainsi. *Ceux*
„ *qui prétendent que la femme ne diffère de*
„ *l'homme que par les organes qui distin-*
„ *guent les sexes , sont dans une grande*
„ *erreur. La femme est femme par-tout , au*
„ *bout du doigt comme dans tout le reste du*
„ *corps. Elle diffère essenciuellement de l'hom-*
„ *me dans sa constitution , c'est-à-dire , que*
„ *toutes ses parties solides sont d'un tissu ,*
„ *& toutes ses humeurs d'une consistance dif-*
„ *férente. Elle est , pour ainsi dire , pétrie*
„ *d'un limon plus fin ; & ses humeurs sou-*
„ *mises à des vaisseaux plus déliés , & pas-*
„ *sées par des filières plus petites , sont plus*
„ *divisées , plus fines , plus subtiles. Je suis*
„ *très-persuadé , quoique cela soit bien loin*
„ *d'être démontré , que les premières molé-*

„ cules , les premiers rudimens dont elle est
„ composée , sont très-différens. Cette opinion
„ ne m'est pas particulière ; beaucoup de méde-
„ cins semblent l'avoir adoptée : mais elle n'a
„ pas été encore franchement avouée (a).
„ Jusqu'à ce qu'on établisse bien clairement
„ que ce qui est contenu dans ce passage
„ est faux & contraire à la saine physique ,
„ on doit rigoureusement en conclure que
„ plusieurs genres d'étude & d'application
„ qui conviennent à l'homme , ne convien-
„ nent pas à la femme. Donc il est des
„ sciences qui ne leur conviennent pas plus
„ que *la barbe au menton* ; donc c'est con-
„ trarier la nature , la pervertir même , que
„ de vouloir plier l'esprit des femmes à tout
„ autre objet qui n'est pas du ressort du
„ sentiment & de l'imagination ; donc ,
„ donc , &c. &c. Qu'on ne dise pas qu'il
„ y a des exceptions (b) : depuis le com-
„ mencement de ce monde , il a été reconnu
„ que des exceptions ne prouvent rien. „

(a) Elle semble tenir de près à l'ovarisme , & ne s'accorde pas trop avec des observations physiologiques dont il est inutile de faire ici le détail.

(b) Exception d'une espece particulière & très-rare , 15 Août 1785 , p. 576.



Solitudo sacra , seu exercitia spiritualia , octo vel decem dierum , ex doctrina , & exemplis SS. Scripturæ , & SS. Patrum , in usum pastorum ecclesiæ. *A Ausbourg , chez Nicolas Doll. 1787.*

LE savant , pieux & zélé auteur de cet ouvrage n'est pas mort , comme nous l'avons dit dans le Journal du 15 Décembre 1787 , p. 622. Il vit pour la consolation & l'instruction de bien des gens , auxquels dans le tems où nous sommes , ses leçons & ses exemples sont particulièrement utiles. L'ouvrage que nous annonçons ici , plein de solidité & d'onction , ne peut qu'inspirer aux ministres du Seigneur l'esprit de leur état , l'amour de leurs importantes fonctions & une application continuelle à bien s'en acquitter. C'est une *Retraite* ou une suite de vérités saintes , dignes d'occuper la pensée dans la solitude & l'éloignement des affaires du monde. L'auteur y a rassemblé tout ce que l'Ecriture , les écrits des Peres & des Ascétiques contiennent de propre à former de vertueux pasteurs.

Les religieux du monastere de S. Blaise étant particulièrement occupés aux fonctions pastorales , & chargés de distribuer la parole & le pain de vie aux habitans de la Forêt-Noire , le pieux abbé avoit une raison particuliere de diriger ce nouvel ouvrage vers l'utilité de ses confreres. Dans un discours préliminaire il parle avec force de l'union de la piété & du zele , de la vie monastique & de la vie apostolique ; & réfute ceux

qui voudroient rendre la sainteté stérile, en lui enlevant le droit & le plaisir de se communiquer (a). Qu'il est touchant, d'entendre ce vieillard vénérable débiter avec une vigueur & une dignité qui ne se ressentent en rien des glaces de l'âge, & présenter dès les premières lignes un tableau pittoresque & magnifique, bien honorable à l'état religieux, à ses travaux, à ses victoires, à ses étonnantes conquêtes faites sur la barbarie, sur les déserts de la sauvage & revêche nature. *Annus hic quinquagesimus est, ex quo per vota solemnium ordinem S. P. Benedicti professus, atque ita clericali adscriptus sum in monasterio hoc nostro, quod ab apostolatu veluti incepit, & pastoralibus muniis ipso in ortu suo initiatum est, uti pleraque ordinis nostri, in asperis, montuosis, atque incultis regionibus, quas impigro labore, eliminatis sylvarum atque errorum monstris, ad humanitatem ac fidem adduxere majores nostri.* (b)

(a) Dans les premiers tems les religieux étoient particulièrement jugés dignes de l'épiscopat. C'étoit dans les retraites des monastères qu'on alloit chercher les évêques & les pasteurs intérieurs. C'est de-là qu'ont été arrachés aux délices de l'obscurité & du silence, les Basile, les Grégoire, les Chrysostôme, les Anselme &c. Et encore aujourd'hui, pour des raisons que nous avons déjà eu l'occasion d'exposer, les bons religieux sont les meilleurs pasteurs, 1 Mai 1783, p. 78. — Passage remarquable du Ven. Bede, *ibid.* p. 79 *. — Autre, tiré des *Réflexions chrétiennes & politiques*, 1 Janv. 1784, p. 20.

(b) Voyez l'*Historia Nigræ Sylvæ*, par le même Dom Gerbert, 1783. 3 vol. in-4to. Ouvrage plein

* Il faut lire *accusatio* pour *accusatio*.

On fera peut-être surpris de voir l'auteur appuyer sur l'accord de la philosophie & de la vie monastique, aujourd'hui que les notions de ces deux choses sont si opposées. Il est néanmoins incontestable que la véritable philosophie se trouve tout autrement dans des hommes qui s'élèvent au-dessus du monde, de ses attraites & de ses possessions, par l'amour d'une vertu pure & des choses immortelles, que dans les Diogenes, les Bion, les Cratès, & tous ces dégoûtans pédagogues, que la crédulité a traités de philosophes. Aussi dans les commencemens de la vie monastique, cet état s'appelloit PHILOSOPHIE. *Philosophiæ porrò nomine tunc venisse vitam monasticam, discimus imprimis ex scriptis SS. Basilii, & Gregorii Nazianzeni &c.* L'auteur rapporte que S. Athanase, vivant avec les moines d'Egypte, voulut leur prouver qu'il connoissoit aussi la philosophie. *S. Athanasius verò, ob fidem Nicenam toto orbe exagitatus, dum apud solos Ægypti monachos perfugium invenit, id etiam, teste S. Gregorio Nazianzeno, apud eosdem egit, ut ostenderet, SACERDOTIUM PHILOSOPHIÆ MINIMÈ EXPERS ESSE.*

de recherches, de détails curieux, instructifs & touchans, enrichi de figures & de cartes. On voit au commencement de l'ouvrage une belle vignette représentant ce vaste & magnifique monastère, dans son site sylvestre, agreste & pittoresque; & l'on ne peut s'empêcher de sentir profondément le contraste de la piété qui anime & embellit tout ce qu'elle approche, même les fables & les rocs; & de la triste philosophie, qui avec la torche de son sombre fanatisme, brûle & dessèche tout, jusqu'aux beautés du désert.

Le correspondant qui m'a envoyé cet ouvrage, en m'avertissant de mon erreur touchant la mort de l'auteur, y a joint le traité *De communione potestatis ecclesiasticæ*, déjà un peu ancien & publié en 1781. 1 vol. in-8vo. On y trouve aussi amplement qu'invinciblement établie cette grande vérité :

„ Que de l'union étroite des membres avec le
„ chef, des évêques avec le souverain pontife, dépend la prospérité de l'église catholique, la pureté de la foi, l'extinction des
„ erreurs & un plein triomphe sur toutes les
„ attaques du pouvoir temporel „ L'auteur rassemble tout ce que l'histoire de l'église, les écrits des Pères & des théologiens, ainsi que les vraies notions de la hiérarchie offrent de relatif à cette importante observation, sur laquelle le célèbre pape Benoît XIV. a eu raison d'appuyer si fortement dans son savant ouvrage *De synodo diœcesana*. Lib. 9. cap. 1. „ *Ne in suas constitutiones aliquid obrepere sinant, quod, ullâ ratione, apostolicæ sedis aut auctoritati injuriam irroget, aut jura imminuat* : ob eam quippe conjunctionem, & necessitudinem, quam membræ cum suo capite habere oportet, maximè decet, ut ipsi primæ Sedis prærogativas, quæ hæc præsertim tempestate, multorum invidia in discrimen vocantur, sedulò defendant, & pro viribus promoveant : suam enim causam agunt, cum supremi pastoris auctoritatem propugnant, & sustinent ; quoniam, si hujus jura evertantur, paulatim pariter inferiorum præsulum jurisdictio nutabit, & corruet. Hæc optimè considerârunt patres concilii Duxiæ censûs I habiti anno 871, cui episcopi unus & viginti per se, oïto per suos procuratores

subscripsere, cum ad Hadrianum II papam in synodali epistola, quæ extat in collectionis Harduini tom. 5, col. 1321, ad rem appositè atque ad posterorum exemplum maximè opportunè ita scripsere :

„ Quia ergo nos,
 „ quantum scimus, & possumus, privilegium
 „ sanctæ ac primæ sedis Romanæ & con-
 „ servare, & obedire, & extollere cupimus,
 „ atque fatagimus, pro suo scilicet princi-
 „ patu, quem Beatus Petrus Apostolus,
 „ Domini voce perceptum, ecclesiæ nihi-
 „ lominus subsequente, & tenuit semper,
 „ & retinet; servet vestra paternitas, & a
 „ Deo in prima Sede constituta auctoritas,
 „ nobis filiis, & subjectis sibi episcopis ec-
 „ clesiastica privilegia, a sacris canonibus,
 „ & vestris decessoribus, ac prædecessori-
 „ bus, nostris decessoribus, ac prædeces-
 „ soribus conservata: quatenus & apostolica
 „ Sedes proprium vigorem retineat, & a se
 „ concessa aliis sua jura non minuat. —

A cet avis important d'un grand pontife, ajoutons celui d'un des plus célèbres canonistes de France, l'élégant & judicieux Ca-

Theoria
 & prax. ju-
 ris. can.
 lib. 3. cap.
 27. n^o. 6.

basfut. *Simile quid illis eveniet divinæ huic apud Isaiam comminationi: PRO EO QUOD ABIECIT POPULUS ISTE AQUAS SILOE, QUÆ CADUNT CUM SILENTIO, PROPTER HOC ECCE ADDUCET DOMINUS SUPER EOS AQUAS FLUMINIS FORTES ET MULTAS. Sic enim renuentes hac in parte summo universalis ecclesiæ pontifici subjici, compelluntur indignissimè laïcorum judicium infimorum de-cretis obtemperare. —* „ On parle pompeuse-
 „ ment (dit un auteur fortement pénétré de la
 „ même vérité) des droits primitifs des évê-
 „ ques; mais de cette unité inestimable qui

„ fait le vrai caractère de l'église de Jesus-
„ Christ, de cette union qui se referré à
„ proportion de l'attachement au chef, de
„ la bonne intelligence du premier pasteur
„ avec ses coopérateurs, c'est de quoi on
„ ne paroît guere s'occuper. Cependant ç'a
„ toujours été là le grand objet des minis-
„ tres du Seigneur. Dans des tems pénibles
„ & orageux ils sembloient se rapprocher
„ & s'unir d'une maniere plus intime : l'i-
„ dée de toute espece de séparation ou de
„ division leur annonçoit une ruine certai-
„ ne ; *le tourbillon qui écarte & qui disperse*,
„ selon l'expression de l'Ecriture, leur pa-
„ roissoit plus redoutable que la violence
„ la plus meurtriere : *venientibus ut turbo ad*
„ *dispergendum*. Mais si de cette union étroite
„ avec le chef de l'église, naît la force de
„ chaque évêque en particulier, quel avan-
„ tage n'en résulte-t-il pas pour le soutien,
„ l'uniformité, la perpétuité de la doctri-
„ ne, des coutumes & des loix ? Quelle bi-
„ garrure au contraire, & quelle incontis-
„ tance prendroit la face des choses chrétiennes,
„ si chaque évêque étoit isolé dans son
„ diocèse, absolu, indépendant, décidant
„ de toute chose à son gré, faisant des régle-
„ mens de discipline, portant des juge-
„ mens doctrinaux, disposant de la liturgie,
„ arrangeant les religieux tantôt sur un plan,
„ tantôt sur un autre, dispensant ou ne dis-
„ pensant pas, &c. ! Bientôt il y auroit au-
„ tant d'églises différentes que d'évêques ;
„ & cette belle & vaste société de chrétiens-
„ catholiques, qui embrasse les quatre points
„ de la terre, par-tout la même, par-tout
„ constante & uniforme dans ses réglemens,

Hab. 3.

„ sa conduite, ses usages, comme dans sa
 „ doctrine, ne seroit plus qu'un corps mor-
 „ celé, sans mouvement suivi, sans beauté
 „ & sans intérêt dans l'ensemble. „

*Tractatus de verâ religione & de ecclesiâ
 Christi, ad usum seminariorum & sacræ
 theologiæ alumnorum &c. Auctore L. Bail-
 ly, Divionensis ecclesiæ canonico, &c. A
 Dijon, & se trouve, à Liege chez De-
 foer, 4 vol. in-8vo. prix 9 liv. 5. s.*

CET ouvrage très-méthodiquement & so-
 lidement écrit, est peu connu hors de
 la France, où il s'en est fait plusieurs édi-
 tions. Trop orthodoxe pour faire sonner en
 sa faveur la trompette des sectes, il n'a
 joué que du suffrage des bons catholiques
 dont le nombre, parmi les théologiens mê-
 me, diminue tous les jours. Les *Institu-
 tiones theologiæ* de Lyon, si inférieures à
 tous égards, à l'ouvrage de M. Bailly, ont
 bien eu une autre vogue; tous les mysti-
 fiés de S. Medard s'étant accordés à crier au
 prodige, le peuple moutonnier des lecteurs,
 les jeunes gens sur-tout qui jugent du fruit
 par le bruit, ont cru acquérir un trésor en se
 pourvoyant de ce lourd dépôt d'hétérodoxie.

A la suite du traité de l'église, l'auteur
 a placé le *Commonitorium* de Vincent de Le-
 rins, ouvrage précieux qu'on doit confi-
 dérer comme le manuel des théologiens ca-
 tholiques; où toutes les sectes sont réprou-
 vées d'avance & désignées par des traits où
 il est impossible de ne pas les reconnoître,
 en même tems qu'on y trouve les regles les

plus sages comme les plus fûres , pour se tenir étroitement uni à ce que S. Paul appelle *Columna & firmamentum veritatis*. 1. Tim. 3.

Dolbreuse , ou l'homme du siècle ramené à la vérité par le sentiment & la raison. Histoire philosophique par M. Loaisel de Tréogat. A Paris, chez Bolm ; à Liege, chez Desoer, 1788 , 2 vol. in-8vo.

QUOIQUE je n'aie jamais entendu dire qu'un libertin ou un insensé ait été ramené à la vertu & à la raison par la lecture d'un roman, j'ai voulu jeter un coup d'œil sur celui-ci. Voici les premières lignes que j'ai lues. » *L'art d'être heureux dans le monde, n'est que le talent de fixer plus ou moins long-tems des images fugitives* ». Ce début m'a frappé, d'autant plus que jusquelà j'étois persuadé, qu'au lieu de fixer *plus ou moins long-tems des images fugitives*, il valoit mieux s'attacher à des images, à des choses durables & permanentes. Peut-être par *être heureux dans le monde*, l'auteur entend t-il le faux & illusoire bonheur qu'un monde vain & trompeur offre à ses inconsiderés partisans ; mais je souhaiterois que cela fût plus clairement exprimé, & que tout l'ouvrage eût quelque chose de plus ferme & d'un plus solide résultat. Cependant les vues de l'auteur paroissent pures. La conclusion de l'ouvrage est chrétienne & édifiante. Après avoir parlé de la divinité comme de la seule source du vrai bonheur, il ajoute ; » Tu fais , Dieu de justice & de » vérité, dans quelles vues j'ai composé cet

„ écrit. Ah ! S'il contient des choses que
 „ désavoue ton éternelle prévoyance , s'il
 „ doit causer quelque mal parmi les hom-
 „ mes , inspire-moi le dessein de brûler ces
 „ feuilles l'une après l'autre & de n'en lais-
 „ ser aucune trace. „

Exercitium theologicum ex dogmaticâ , de
 Christo. Præsiede Wilhelmo Schorr, ex-
 aminatore synodali , defendebant in almâ
 apud Treviros universitate rev. ac erud.
 Domini , &c. &c. Die 9 Septembris 1788.
A Treves , chez Eschermann , 1788. in-4to.
 de 18 pag.

Le nombre vraiment alarmant de theses
 hétérodoxes & schismatiques dont l'Al-
 lemagne fourmille depuis quelque tems ,
 semble donner un prix particulier à celles
 dont la doctrine est encore saine , dont les
 auteurs ne rougissent pas d'être complete-
 ment catholiques & d'avouer hautement leur
 éloignement non-seulement des nouveautés
 formellement prosrites par l'église , mais en-
 core de celles qui peuvent en être considé-
 rées comme les corollaires & les conséquences.
 Voici comme M. Schorr s'explique sur une
 des questions les plus célèbres de la théologie.

„ Sacrificium istud Christus obtulit pro om-
 „ nium omnino hominum salute ; non pro solis
 „ prædestinatis (1 Cor. VIII. 11) , sed & pro om-
 „ nibus fidelibus (1 Tim. IV. 10) : neque tamen
 „ pro his solis , verum pro omnibus qui in Adamo
 „ mortui , Redemptore & gloriosa Dei gratiâ
 „ egent (Rom. III. 23. — 2 Cor. V. 14) mor-
 „ tuus est Christus , quem propter nos homines
 „ & propter nostram salutem descendisse de coelis

„ inbemur credere; de quo apostolus (Gal. II. 20):
 „ *Qui dilexit me, & tradidit semetipsum PRO ME.*
 „ In quæ verba commentans D. Chrysostomus,
 „ profusamque Christi in homines, tum univer-
 „ sos tum singulos, charitatem commendans,
 „ ut ostenderet, ait, *unumquemque nostrum tantæ*
 „ *Christo gratiæ debitorem esse, quantæ si sui tan-*
 „ *tummodo causâ venisset. Non enim detrectasset*
 „ *vel pro uno tantundem curæ & benignitatis osten-*
 „ *dere..... Quocirca sacrificium quidem ipsum pro*
 „ *tota natura oblatum fuerat, atque omnibus ser-*
 „ *vandis sufficiebat: qui autem usum beneficii per-*
 „ *cipiunt, soli sunt credentes.* — Ab eorum, qui
 „ Christi Redemptoris beneficam voluntatem ad
 „ omnes & singulos mortales porrectam tradi-
 „ dère, Patrum numero minimè eximendus est
 „ S. Augustinus; quippe qui generatim inpri-
 „ mis, ex & cum Apostolo, ex morte Christi pro
 „ omnibus, mortem arguat omnium (lib. VI.
 „ *contra Julian.* Cap. 4); deinde speciatim di-
 „ versas hominum classes Christi morte redemp-
 „ tas, quantum in Redemptoris voluntate fuit,
 „ sic docet, ut nullam supersitem faciat: non
 „ infantes (lib. cit.), non incredulos Judæos
 „ (*tract. IV. in Joann.*), non Judam (*in Psal.*
 „ 68, *conc.* 2). „

Ce que dit l'auteur de l'autorité de l'église dispersée, est décisif contre les subterfuges de la secte *qui rougit de son nom*, mais qui ne rougit pas d'éluder sa condamnation par les plus opiniâtres & les plus ridicules chicanes.

„ Promissa Christi, ecclesiæ facta, generalia
 „ fas non est intra raros conciliorum œcumeni-
 „ corum eventus coarctare. Ecclesia in naturali
 „ suo & habituali statu, seu dispersa, illa quoque
 „ est, quam *Columnnam veritatis* vocat Spiritus
 „ Sanctus; quam *Fidei testem* appellant Patres,
 „ & hæreticis opponunt; ad cujus traditionem
 „ hos invitant; quæ multas proscripsit & suffi-
 „ cienter extinxit hæreses; cujus adhæsiōne con-
 „ cilia etiam particularia œcumenicorum autho-
 „ ritate nacta sunt. „

Carte e documenti &c. *Ecrits & documens concernant la nullité de la sentence publiée le 10 Août 1788, dans la cause du mariage du duc & de la duchesse de Maddaloni.* A Rome 1788. 1 vol. in-4to. de 26 pag.

LE plus remarquable de ces *documens* est le Bref que nous avons rapporté dans les Journaux du 1 & du 15 Novembre, qu'on peut considérer comme le plus important qui ait paru sous le pontificat de Pie VI, si l'on excepte celui qui proscriit le libelle d'Eybel contre la primauté pontificale. Il est également bien écrit, quoique d'une latinité qui n'est pas à l'abri des ravages que l'ignorance du siècle a faits dans ce vénérable idiôme (a). Deux *Lettres* contenues dans le même recueil, & adressées au cardinal archevêque de Naples, ne peuvent manquer de toucher le lecteur catholique, en lui présentant de la manière la plus intéressante la fâcheuse situation où se trouve le pontife dans ces tems malheureux, où, comme il le dit de lui-même, *sustentamur pane tribulationis & aqua angustiae*, sans pour cela vouloir abandonner, malgré la violence de la tempête, le gouvernail du navire confié à ses soins, se reposant sur la direction de la providence, en disant avec le prophète : *Dominus illuminatio mea & salus mea : quem timebo ?*

(a) On voit dès le commencement : *Dogma fidei est, ut matrimonium evaserit &c.* J'ai respecté cette faute dans l'impression du Journal, mais dans les exemplaires tirés à part (& qu'on trouve chez l'imprimeur du Journal) j'ai cru pouvoir préférer la correction du langage à la fidélité de la transcription.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 13 Octobre*). Un détachement de nos troupes vient d'amener ici 289 prisonniers impériaux, 10 canons de fonte, 3 drapeaux & 20 chariots, chargés de munitions, que le grand-visir a pris aux Autrichiens. Quelques jours après, on amena 66 prisonniers, 4 drapeaux & 2 caisses de tambour, enlevés aux Autrichiens en Transylvanie. On a aussi reçu les détails de divers combats qui ont eu lieu dans le Bannat, en conséquence desquels l'armée Autrichienne s'est retirée jusqu'à Lugos.

Un ghirlangis arrivé ici, ces jours derniers, de la hauteur de la petite île de Be-rezan, d'où il avoit été expédié au commencement de ce mois par le capitain-bacha, a annoncé à la Porte l'agréable nouvelle, que non-seulement la place d'Oczakow continuoit à se soutenir avec courage contre tous les efforts du prince Potemkin, mais encore que la garnison, qui venoit de faire plusieurs sorties vigoureuses, avoit remporté des avantages considérables sur les assiégeans. Ce fut par des signes convenus, que le bacha, commandant dans cette ville, avoit instruit le grand-amiral de ces bons succès, ainsi que de l'état de la place, qui, selon lui, n'avoit rien à craindre. A la suite de

ces avis , le ministère Ottoman a donné les ordres les plus pressans pour qu'en toute diligence , il fût expédié au capitán-bacha quelques bâtimens de transport , chargés de munitions & de provisions de bouche.

DIARBECK , ou Amida , en Mésopotamie (le 15 Août). Un missionnaire Arménien catholique , qui travailloit secrètement à étendre la vraie religion , étoit parvenu à convertir un Nestorien. Ce fait ayant été rendu public , tous les Arméniens de la secte de Nestorius , étrangement irrités , coururent chez le bacha , accusèrent le missionnaire d'être un perturbateur du repos public , & donnerent une grosse somme d'argent pour engager la justice à le faire châtier. Le bacha fait venir le missionnaire , & , lui ayant fait avouer la vérité , lui dit qu'il n'avoit pas d'autre moyen de se soustraire à la punition , que de se faire mahométan. Le catholique s'y refusant avec fermeté , le féroce gouverneur le condamna à 500 coups de bastonnade sur la plante des pieds. Cet ordre barbare fut exécuté dans le moment ; le patient montra le plus grand courage ; mais ayant été reporté en prison , il ne survécut que 3 jours à ce cruel traitement.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 29 Octobre). Le 7 de ce mois , nous avons essuyé ici un orage des plus violens : le vent , qui d'abord étoit sud-ouest-quart-d'ouest , passa subitement au nord-ouest & souffla avec tant de force , qu'à 2 heures & demie du matin , l'eau de la Neva , ne pouvant se déboucher assez promptement , inonda une grande par-

tie de la ville. L'île de Wafil-Oftrow fut entièrement submergée. La maison de plaisance de Mgr. le grand-duc de Russie, ainsi que les maisons de campagne de quelques particuliers, & plusieurs fabriques ou manufactures, en souffrirent extrêmement. Le chemin de Péterhoff se trouva aussi tout-à-fait sous l'eau : mais toutes ces pertes pouvoient se réparer encore aisément : l'on en craignoit une autre, qui auroit été bien plus fâcheuse dans les circonstances actuelles : c'est que la flotte de l'amiral Greigh, qui tenoit toujours la mer, n'eût essuyé des dommages de beaucoup de conséquence : heureusement, elle se trouvoit alors à l'ancre à la rade de Revel. L'on parle seulement d'une frégate qui a touché sur un rocher & coulé bas près de l'île de Dago.

On a chanté ici un *Te Deum* solennel, en actions de grâces de la prise de Choczin ; & à ce sujet on a fait une décharge générale des canons de la forteresse & de l'amirauté : ce qui semble prouver que la cour regarde cette place comme sa conquête, ou du moins qu'elle en attribue la prise aux corps envoyés au prince de Cobourg.

La cour a reçu la nouvelle, que la princesse, fille aînée du duc-regnant de Brunswick-Wolfenbittel, qui y vivoit depuis environ deux ans séparée du prince de Wurtemberg, frere aîné de madame la grande-duchesse, qu'elle avoit épousé en 1780, y est morte d'une fièvre putride dans la 24^{me} année de son âge, étant née le 3 Décembre 1764. — Les nouvelles de nos armées ne sont pas des plus favorables. On

ne fait pas précisément où se trouve le comte de Romanzow. Le siege d'Oczakow est considéré comme levé ou du moins suspendu ; le prince Potemkin a renvoyé la plus grande partie de sa cavalerie , & fait faire , dans ses retranchemens , les dispositions nécessaires pour garantir son infanterie des injures de la saison. Oczakow a été ravitaillé par eau ; les Turcs y ont fait entrer en même tems beaucoup d'argent comptant. Les assiégeans ne sont pas encore en possession du retranchement que l'ingénieur François , la Fitte , a fait vers la partie occidentale de la forteresse. C'est dans ce retranchement que le bacha d'Oczakow a enfermé un grand nombre de séditieux qui vouloient le forcer , il y a quelque tems , à rendre la place pour sauver leurs femmes. Le bacha feignit d'y consentir , à condition de faire encore une sortie vigoureuse. Les séditieux qui ne voulurent pas passer pour poltrons , acceptèrent ce parti & sortirent ayant le bacha à leur tête ; celui-ci les avoit fait suivre par un corps de troupes de confiance qui étoient chargées d'ordres secrets. Ces ordres portoient qu'à un signal donné , dès que le bacha seroit rentré , sous quelque faux prétexte , dans la ville , elles eussent à en fermer les portes & à pointer les canons contre les séditieux , en leur criant qu'on pouvoit défendre la ville sans eux , mais qu'ils étoient chargés de la défense du retranchement où ils se trouvoient ; que leurs familles & leurs possessions seroient garans de leur fidélité & de leur conduite à tous égards ; qu'on ne manqueroit pas de les pourvoir , dans leur poste , de tout ce dont ils auroient

besoin. Cette ruse a eu le succès désiré ; les mécontents se défendent en désespérés.

L'amiral Greigh , qui avoit été attaqué d'une maladie dangereuse , dont il commençoit à se rétablir , a succombé à une violente rechûte , qui nous l'a enlevé subitement au milieu de sa carrière. Notre souveraine perd par cette mort un serviteur zélé , & l'état un de ses meilleurs officiers.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 12 Novembre). La séance du 30 Octobre dernier s'ouvrit par de nouvelles plaintes de la part des habitans de l'Ukraine & de la Volhinie , au sujet des excès , commis par les armées Russe & Autrichienne. M. le maréchal de la diete fut chargé là-dessus d'en faire part à M. l'ambassadeur de Russie , ainsi qu'à M. Cachet , chargé d'affaires de la cour de Vienne , & d'en porter des plaintes formelles ; ce qui fut exécuté sur le champ.

Cette résolution prise , les débats commencerent sur la question de savoir , à qui seroit confié le commandement de l'armée. Le roi de Pologne & les membres de la diete qui étoient de son sentiment , vouloient que l'armée fût soumise au commandement immédiat du roi & du conseil-permanent : mais le parti patriotique , appuyé de la Prusse , a fini par l'emporter dans la séance du 3 Novembre , qui dura depuis midi jusques à 4 heures du lendemain matin. Il s'agissoit de décider la question , si la direction & le commandement de l'armée seroient confiés à une commission particuliere de guerre , avec des

pouvoirs qu'il s'agiroit de déterminer, ou s'ils seroient laissés au département de guerre du conseil-permanent, également avec les pouvoirs qu'on lui prescriroit. En recueillant les suffrages à haute voix, la pluralité fut pour le département de guerre attaché au conseil-permanent; mais lorsqu'on en vint à un scrutin secret, une grande pluralité décida que le commandement de l'armée seroit confié à une commission particulière, indépendante du conseil-permanent, & qui ne recevrait ses pouvoirs que de la nation assemblée ou d'une diète permanente. Cette résolution, dont il est facile de prévoir les conséquences, a été portée par les députés de la diète au Grod, pour y être enregistrée & sanctionnée, malgré les protestations du parti contraire. Pour invalider cette loi, M. l'ambassadeur de Russie a remis une note, par laquelle il l'a déclarée contraire à l'établissement du conseil-permanent, & à la constitution de 1775. Le roi de Pologne a appuyé cette note, par une harangue très-énergique, dans laquelle S. M. s'est efforcée de prouver à la nation, qu'elle devoit s'attacher uniquement à la Russie, comme la seule & véritable amie de la Pologne: mais les patriotes se sont évertués à prouver le contraire, en alléguant le despotisme que la cour de Russie & ses troupes exerçoient en Pologne; & malgré les protestations du parti de la couronne, cette résolution a été portée dès le 4 à l'enregistrement; & dans la séance du 5 on s'est occupé des règles & des pouvoirs à prescrire à la nouvelle commission. Lorsque le chancelier se rendit, en qua-

lité de député de la diete , près de l'ambassadeur de Russie , pour lui porter les plaintes de la nation sur ce qu'il se trouve encore des troupes Russes dans les parties méridionales de la Pologne , M. l'ambassadeur promet qu'il feroit fait droit aux dites plaintes , & donna les assurances les plus propres à tranquilliser les états à cet égard. Mais le bruit se répand que la cour de Pétersbourg a des sentimens bien différens , & qu'elle prétend soutenir ses vues & son parti en Pologne , avec une armée de 60 mille hommes. Le roi de Prusse a fait , dit-on , une contre-déclaration sur le même ton. Si aucune des deux cours ne cede , la guerre est décidée. On assure que la Russie vient d'envoyer un courier à Versailles , pour mettre cette cour dans ses intérêts ; mais vû l'état où se trouve la France , on ne croit pas qu'elle puisse intervenir dans cette controverse.

Le bruit se soutient toujours , que la république de Pologne veut envoyer un ambassadeur à Constantinople. Déjà le public nomme à ce poste le comte de Syskiewics ; & si l'on considère le train que prennent les choses , il ne paroîtra guere possible de se dispenser d'avoir un envoyé à la Porte-Ottomane.

On dit que le clergé applaudit beaucoup à la victoire que le parti patriotique vient de remporter ; parce qu'il étoit menacé de subir des loix bien dures dictées par les deux cours impériales. Quelque tems avant que le parti Russe & Autrichien eût reçu cet échec , le clergé avoit fait répandre un petit imprimé , sous le titre : *Voix du clergé*. On y

lit entre autres ce qui suit : » Vous sa-
 » vez , gracieux roi & souverain ! ainsi
 » que vous illustres états confédérés ! quels
 » sont les revenus de nos églises. Nous
 » voulons accabler de contributions excé-
 » sives , ce seroit vouloir nous assimiler aux
 » Juifs ou à des étrangers qui ne vivent
 » que d'industrie. Nous formons un état qui
 » est égal au vôtre. Nous sommes gentils-
 » hommes , citoyens & freres de vous au-
 » tres , qui constituez ici la diete. Vos pro-
 » priétés ne seront pas assurées si les nôtres
 » périssent. Il pourra aussi avec le tems sur-
 » venir des cas urgens dans lesquels on se
 » permettra de vous imposer des taxes ar-
 » bitraires. Si nous ne sommes que des man-
 » geurs inutiles , qui vivons des revenus
 » de l'autel , il peut arriver des changemens
 » où l'on dira aussi de vous : *à quoi bon*
 » *un pareil gentilhomme , qui ne cultive point*
 » *les terres , ne fait aucun commerce , & ne*
 » *sert point dans l'armée ?* Vous en voyez
 » l'exemple à vos freres , qui par un ac-
 » cident malheureux ont été détachés de
 » nous &c. »

ESPAGNE.

MADRID (le 4 Novembre). Le 28 du mois
 dernier , à six heures du matin , l'Infante
 Donna Marie-Anne-Victoire est accouchée
 d'un prince , qui a été baptisé , le même
 jour , par le patriarche des Indes , & tenu
 sur les fonts par S. M. Il a reçu les noms
 de Charles-Joseph-Antoine. La joie qu'avoit
 causé cette naissance , n'a malheureusement
 pas été de longue durée , la petite vérole
 s'étant manifestée peu de jours après ; l'In-

fante, qui fut administrée le 30, à midi, y a succombé le 2 de ce mois. Cet événement a été extrêmement douloureux pour le roi, la famille royale, & sur-tout l'Infant D. Gabriel, qui n'a pas quitté un instant l'Infante, son épouse, jusqu'au dernier moment.

D A N E M A R K.

COPPENHAGUE (*le 8 Novembre*). En conséquence de la cessation des hostilités, presque tous les préparatifs de guerre & les dispositions pour la marche des troupes ont été révoqués & contremandés. Les deux régimens de cavalerie, appartenant à la brigade du général major comte d'Ahlefeldt, qui ont campé ou cantonné dans le district de Weryffel en Jutlande, & celui de Wybourg, infanterie, faisant partie de la brigade du général-major de Moltke, qui a campé près d'Aalborg, sont rentrés dans leurs quartiers respectifs. Les soldats des régimens nationaux, qui avoient dû rejoindre leurs corps, ont tous obtenu des congés; & la plupart en sont déjà retournés chez eux. Un nombre de 528 chevaux, que la ville de Coppenhague avoit fournis pour le service de l'artillerie, sera vendu la semaine prochaine. — Le passage des couriers est plus fréquent que jamais; & s'il en faut juger par le nombre de ces exprès, ainsi que par celui des cours, auxquelles ils appartiennent, les négociations sont aussi actives, que générales: l'on en voit des cours de Vienne, de Versailles, de Pétersbourg, sur-tout de Londres & de Berlin. — Le prince royal, que des circonf-

tances , dans leur principe étrangères à notre différent avec la Suede , ont exposé à des désagréments , n'est pas encore revenu ici : il est des personnes qui pensent qu'il passera l'hyver en Norwege.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 4 Novembre*). Le roi est toujours à Gothembourg ; la garnison de cette place est de 8500 hommes. Le capitaine Ruthensparre qui , le 11 Octobre , enleva aux Danois plusieurs chaloupes , chargées de provisions , a été élevé au rang de major de l'amirauté. Il est à remarquer , à l'égard de ces chaloupes , qu'elles n'ont point encore été rendues ; la raison est , qu'elles ont été enlevées pendant la première trêve du 9 au 16 Octobre , qui ne concernoit que les opérations de terre , & que par conséquent elles ont été déclarées de bonne prise.

La poste arrivée ce soir de Gothembourg nous a apporté la grande & importante nouvelle , que l'armistice avec les troupes auxiliaires Danoises avoit été prolongé jusqu'au 15 Mai 1789. A la vérité cette convention n'est encore censée que projetée , n'étant point signée par les deux parties contractantes ; mais l'on se flatte qu'elle ne tardera pas de l'être. L'obstacle qui s'y oppose , vient du différent qui s'est élevé à l'occasion des bâtimens enlevés par le major Ruthensparre , dont nous venons de parler. Le roi les maintient de bonne prise , mais la cour de Danemark s'obstine à vouloir qu'on les rende. Cependant les troupes auxiliaires Danoises commencent à reprendre le che-

min de la Norwege. Mais le roi ne se flatte pas ; & comme si les espérances de conciliation étoient encore éloignées , il fait les préparatifs pour recevoir dans les environs de Gothembourg une armée de 50 mille hommes , qui pourra , dit-on , s'y rassembler dans le milieu de ce mois. Toute la nation est enflammée d'ardeur , par-tout on ne respire que les armes , & toutes les provinces s'empreslent à l'envi de suivre l'exemple des braves Dalécarliens. La petite île d'Oeland , près de Calmar , fournit elle seule 5000 soldats qui seront sous les ordres de M. de Modée. La milice de Marieestad , dans la Gothie occidentale , formera 2000 hommes sous les ordres du comte de Sparre.

Lorsque le nouveau corps franc , érigé dans la Dalécarlie , se mit en marche , le 16 du mois dernier , leur ministre de campagne , M. Engzell , leur adressa un discours analogue aux circonstances , qui fit une grande sensation , & ne servit qu'à accroître l'ardeur de ces braves gens. Afin que cet enthousiasme se propageât , le gouvernement a eu soin de faire distribuer *gratis* 10 mille exemplaires de ce discours à Norköping & dans l'Ostrogothie.

I T A L I E.

VENISE (*le 8 Novembre*). Une de nos frégates a arrêté dans les parages de Melada , 7 bâtimens Russes , qui sous prétexte de faire la guerre aux Turcs , la faisoient aux chrétiens , en enlevant des bâtimens de toutes les nations. Par égard pour la cour de Vienne , on les a conduits à Trieste , d'où

il y a apparence qu'ils ne sortiront plus durant cette guerre.

Le 20 du mois passé, à 10 heures & demie du soir, on éprouva un violent tremblement de terre à Tolmezzo, bourg dépendant de notre république; 40 maisons s'écroulèrent, & le lendemain on a trouvé 32 cadavres sous les ruines. Différentes personnes ont aussi éprouvé des dommages; la fabrique du Sr. Sincerio a sur-tout beaucoup souffert.

On apprend de Mantoue, que la poste qui va de Vienne en Toscane, a été arrêtée près de cette ville; mais qu'on n'en a retiré que le paquet que l'empereur adressoit au grand-duc, & qu'on a laissé le reste.

Quant au voyage de S. A. R. pour Vienne, dont toutes les gazettes ont fait mention, on ne fait qu'en penser. On assuroit que ce prince étoit parti le 5 Octobre de Florence, mais l'on n'apprend pas qu'il soit arrivé à Vienne ni à Semlin. Le bruit s'est répandu en conséquence, que ce voyage avoit fortement déplu à l'empereur, & que S. A. avoit retrogradé pour ne pas offenser son auguste frere.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 14 Novembre). Notre position intérieure paroît être en ce moment du plus vif intérêt. Le roi se trouve toujours dans un état désespéré; sa maladie violente porte S. M. au délire, & l'on craint que les médicamens administrés pour débarrasser la tête du monarque, n'aient eu un effet tout contraire. Dans cette situation, le conseil qui s'assembla, le 11 au soir, examina les loix & les constitutions du royau-

me, pour déterminer le parti à prendre dans le cas où le roi regnant seroit hors d'état de gouverner. Les loix ne prescrivent que pour les circonstances du décès du monarque regnant, & stipulent pour l'absence, la minorité & l'abdication du souverain, mais non pour son inhabilité à gouverner. Les sentimens furent partagés sur le parti à prendre en ce moment de crise. Le chancelier soutint que les loix permettent que l'héritier présomptif de la couronne, ayant atteint l'âge de majorité, pouvoit prendre sur lui les rênes du gouvernement, pendant l'inhabilité du souverain regnant, même sans la convocation préalable du parlement, &c. D'autres membres furent du même sentiment. La décision du cabinet fut communiquée, le 12, au prince de Galles à Windsor, & l'on s'attend que S. A. R. sera incessamment déclarée régent de ce royaume. Hier, les membres du cabinet conférèrent encore avec S. A. R. On prépare les instrumens nécessaires à cet effet, ainsi que pour la convocation du parlement, qui aura lieu, dit-on, le 28 de ce mois.

Le conseil-privé a chargé l'archevêque de Cantorbery de dresser un formulaire de prières à être lu, dimanche prochain, dans toutes les églises d'Angleterre & d'Ecosse, pour implorer la providence de rétablir le souverain de la dangereuse maladie, dont elle a jugé à propos de l'affliger. Les Juifs se sont distingués en cette occasion par un jeûne observé hier & des prières faites dans leurs synagogues pour le même effet.

Mr. le comte de Luth, ambassadeur de Prusse à cette cour, va nous quitter. Son

exc. est nommée en la même qualité auprès de la Porte-Ottomane.

F R A N C E.

PARIS (le 24 Novembre). Le duc du Châtelet a obtenu le commandement des gardes françoises, vacant par la mort du duc de Biron. — Le sieur de Brou, conseiller d'état, directeur & administrateur-général des économats, à qui le roi a accordé la charge de premier-président de la cour des aides, a eu l'honneur d'en faire ses remerciemens à sa majesté, étant présenté par le garde-des-sceaux de France. — Le roi ayant disposé de la charge de premier-président du grand-conseil, vacante par la démission du sieur de Nicolai, en faveur du sieur Duval de Montmillan, président de cette cour, & de celle de procureur-général, vacante par la mort du sieur de Debonnaire, en faveur du sieur de Vaucreffon, premier avocat-général de la même cour, ces deux magistrats ont eu, le 11, l'honneur de faire leurs remerciemens à sa majesté, étant présentés par le garde-des-sceaux de France.

La liste des notables offre 147 membres, y compris deux secrétaires-greffiers de l'assemblée; ils sont divisés en six bureaux, présidés, le premier, par *Monsieur*; le second, par monseigneur comte d'Artois; le troisieme, par le duc d'Orléans; le quatrieme, par le prince de Condé & le duc d'Enghien; le cinquieme, par le duc de Bourbon; & le sixieme, par le prince de Conti. — Il transpire de Versailles, que les notables ne sont point d'accord sur les questions que M. Necker leur a données à résoudre.

On craint que cet embarras ne détermine la rupture de l'assemblée, si la division continue d'y regner. D'ailleurs, le parlement persévère à vouloir la formation des états-généraux telle qu'elle a été faite en 1614 ; il est même question de dénoncer le discours de M. le directeur-général des finances, aux chambres assemblées. M. le duc d'Orléans préside un bureau à l'assemblée des notables ; mais il a déclaré au roi : „ Sire, „ je recueillerai les voix des membres du „ comité dont vous m'avez nommé chef ; „ votre majesté me permettra de ne point „ donner mon opinion, ayant eu le malheur „ de lui déplaire l'année dernière, pour „ avoir dit mon sentiment en sa présence „.

— Il paroît que le résultat des consultations prises dans les assemblées, se réduit à former les états-généraux comme en 1614, sauf à l'assemblée nationale aussi-tôt formée, à convoquer de nouveau, elle-même, tous les représentans dont elle pourra avoir besoin.

Nous sommes inondés de brochures sur la composition, sur la convocation des états-généraux, & sur le nombre des députés respectifs de chaque ordre. Il y regne tant de contradictions, des vues, des intérêts si opposés & si inconciliables, qu'il est à craindre, qu'elles n'embrouillent la matière plutôt que de l'éclaircir. — Les trois-ordres des états de Béarn ont écrit à ceux du Dauphiné une lettre, dans laquelle ils exposent leur crainte, que leur présence aux états-généraux ne nuise au droit, qu'a toujours eu le Béarn de s'imposer lui-même, & ils consultent à ce sujet la province de Dauphiné,

qui a le même droit. Les trois ordres du Dauphiné ont fait le 14 Octobre dernier une réponse, où ils déclarent, „ qu'ils veulent „ toujours se regarder comme François, „ concourir à rétablir les finances, à rendre au roi & à l'état leur ancien lustre : „ que tout Provençal, Bréton, Béarnois, „ Dauphinois, doit se considérer d'abord „ comme François, & tout sacrifier pour „ la patrie commune „ — Il est à espérer, que des principes aussi loyaux germeront dans tous les cœurs, & que chacun arrivera aux prochains états-généraux disposé à faire les plus grands sacrifices pour le bien du royaume. L'on ne peut néanmoins se dissimuler, qu'en France, aussi peu qu'ailleurs, cet esprit d'un patriotisme désintéressé, qui rapporte tout au bien général, n'est pas commun à tout le monde. — A Rennes, le tiers-état demande d'avoir désormais aux états de la province autant de députés que les deux premiers ordres, le clergé & la noblesse réunis, sur le pied que l'a réglé la province de Dauphiné. Le corps des avocats de Rennes a arrêté de ne point aller au palais, à moins que les magistrats ne consentent à recevoir leurs enfans conseillers, à l'égal des nobles. Peut-être exagère-t-on ces rapports ; mais l'on assure, que la fermentation est si grande à Rennes, que, les troupes ayant quitté cette ville, le parlement en a demandé d'autres au roi, pour maintenir la tranquillité parmi les citoyens. L'on prétend encore, que le comté-Nantois, qui est le pays le plus fertile & le plus riche de la Bretagne par rapport à son commerce, desire d'être séparé des états de la pro-

province. — La Franche-Comté ayant demandé le rétablissement de ses anciens états, il vient d'être rendu un édit, qui les rétablit avec quelques modifications relatives aux changemens, que les tems exigent dans cette forme d'administration. Cette loi va être envoyée à l'enregistrement. — Les Colons de St. Domingue avoient demandé d'être admis aux prochains états-généraux. Leurs commissaires écrivirent à ce sujet le 31 Août dernier une lettre au roi, signée en cette qualité par MM. le duc de Choiseul-Praslin, le marquis de Gouy-d'Arfy, le duc de Cersète-Brancas, le comte de Reynaud, de Peyrac, le comte de Magallon, le marquis de Paroy, le chevalier Dougé, & le marquis de Perrigny. Cette lettre, publiée dans le tems, fut remise le 4 Septembre à M. le comte de la Luzerne, ministre de la marine, qui se chargea de la présenter à Sa Majesté. Les commissaires y exposoient au nom des Colons de St. Domingue, „ que, lors „ des derniers états, leurs ayeux n'avoient „ pas encore traversé les mers, & que la „ branche vigoureuse, qu'ils forment aujourd'hui, n'étoit point encore séparée „ du trône „. Ils demandoient „ au moins „ trois députés de chacune des trois grandes „ divisions de la colonie, lesquels pourroient être choisis par l'assemblée générale des Colons rétidans en France, qui forment le plus grand nombre des grands propriétaires, & dont la plupart ont l'honneur d'approcher tous les jours de votre Personne. Oui, sire, (ajoutoient-ils) les liens du sang, ces liens que rien ne sauroit rompre, ont uni pour jamais vo-

Tome III. L l

„tre noblesse avec St. Domingue. Votre
„cour est devenue Créole par alliances ;
„& nous nous félicitons de penser , que
„nulle province du continent n'a l'avant-
„tage d'entourer V. M. d'aussi près que
„ses colonies de l'Amérique „. Cependant ,
malgré cet avantage , le roi a rejeté leur
demande ; & il n'en est pas même question
parmi les objets , que M. Necker a propo-
sés par ordre de S. M. à la considération
des Notables , près desquels l'on prétend
néanmoins que ces commissaires feront de
nouvelles instances pour obtenir leur de-
mande.

Depuis qu'on est certain que l'intention
du gouvernement est que le tiers-état ba-
lance l'influence du clergé & de la noblesse
aux états-généraux , il paroît chaque jour
de nouveaux pamphlets contre cette opi-
nion. On nous les donne comme pouvant
servir de préservatif aux Notables. On dit
nettement à ceux-ci , que n'étant point les
représentans de la nation , puisqu'ils ne
sont ni choisis , ni élus par elle-même , ils
ne peuvent pas décider légalement de la
forme & de la tenue des états-généraux ,
parce qu'il faut suivre l'ancien usage ; & cet
usage est toujours la forme de 1614. Ceux
qui dédaignent de se mettre ainsi à couvert
des antiques usages , disent que le tiers-état
n'ayant pas en sa possession la moitié des
fonds de terres du royaume , il n'a pas le
droit de représentation en nombre égal aux
deux autres ordres ; cette forme n'étant rien
moins que légale. Pour avoir droit de vo-
ter , ajoute-t-on , il faut être possesseur de
fonds.

Nos gazettes & journaux donnent de longs détails touchant le voyage de M. de la Peyrouse. On y apprend que ce navigateur a été au Brésil, à Manille, à l'île de Formose, & à Kamtschatka : la mode de visiter ce dernier endroit, ayant prévalu depuis quelque tems sur celle qui a amené tant de gens à Otahiti.

AVIGNON (le 8 Novembre). M. l'archevêque de Sens arriva ici, le 30 Octobre, sous le plus grand *incognito*. Il y coucha, & le lendemain il reprit sa route par la Provence ; il se détourna de quelques lieues pour aller visiter la fontaine de Vaucluse, aussi célèbre par les vers de Pétrarque, qui y soupiroit, dans le XIV^{me}. siècle, pour la belle Laure, que par la bizarrerie de la nature qui fait couler à grands flots, dans un canal prolongé entre deux immenses rochers, & encombré par d'énormes masses de pierres que les griffes du tems en ont détachées (a), une eau limpide qui s'y roule avec fracas. Quelques jours auparavant, M. d'Espreménil, revenant des îles Ste.-Marguerite, s'étoit aussi détourné pour aller voir cette fontaine. Une circonstance singulière eût été celle de ces deux personnages se rencontrant à la fontaine de Vaucluse : l'archevêque de Sens, tombé du faite des grandeurs, obligé de quitter la cour & le royaume pour se soustraire aux insultes d'un peuple aigri ; & M. d'Espreménil opprimé & exilé par ce prélat, recouvrant enfin sa liberté, devenu un objet de vénération pour

(a) C'est d'où vient le nom de *Vaucluse* (Val-lis clausa).

la nation entière, & ne trouvant par-tout que des acclamations & des chants d'algresse. (a)

Extrait de la gazette de Saint-Pierre de la Martinique, du 21 Août dernier.

„ Dès le 11 Août l'atmosphère devint basse & embrumée. Dans la soirée du 13, l'inconstance du vent, les calmes succédant de tems en tems à de légères bourasques, la chaleur extraordinaire qu'on éprouvoit, donnerent des inquiétudes qui malheureusement furent bientôt justifiées. Le 14 au matin, le vent nord-ouest souffloit avec assez de violence. Le baromètre étoit descendu d'environ 2 lignes. A 11 heures, il descendit encore avec rapidité de plusieurs lignes; on aperçut alors tous les signes avant-coureurs d'un ouragan. Des nuages grisâtres & très-bas s'amoncelèrent avec force sur la mer, ils formèrent des espèces de trompes; à deux heures après-midi, le vent qui avoit passé presque au nord, devint si impétueux qu'on ne douta plus du malheur qui alloit fondre sur la colonie. Les bâtimens mouillés dans la rade, pour éviter une perte certaine, s'empresèrent de gagner le large: deux seulement qui ne purent sortir du port ont été brisés, le vent s'affoiblit un peu, il varia quelques instans du nord-ouest au sud-ouest. Le baromètre remonta alors d'environ quatre lignes, & demeura fixe plus d'une heure. A 7 heures 49 minutes, le vent passa au sud, & il éclata avec une violence prodigieuse; on trembloit qu'il ne durât long-tems, & qu'il ne causât la ruine entière du bourg Saint-Pier-

(a) Ce n'est pas une telle rencontre qu'il faut attendre, pour sentir le contraste de ces deux hommes. Quelle différence entre le pouvoir, même en place & en exercice, toujours inquit & abhorré lorsqu'il sort des règles; & la courageuse vertu qui lui résiste, aimée & honorée dans ses souffrances!

Virtus repulsæ nescia sordidæ,

Intaminatis fulget honoribus;

Nec sumit aut ponit secures

Arbitrio popularis auræ.

1. Décembre 1788.

533

re, & de la partie du sud de l'isle. Heureusement il ne conserva sa violence que 22 à 25 minutes. Cet ouragan a été plus vigoureux que celui de 1766. Nombre d'habitations totalement dévastées, où il ne reste pas de vestiges de plantations, ni de bâtimens ; des negres ensevelis sous les décombres, voilà le triste spectacle que présente la Martinique. Les quartiers qui ont le plus souffert, sont ceux du Prêcheur, de la basse pointe, de la grande anse de Marigot, & autres du côté du nord ; tout y a été ruiné & dévasté. On n'a pas encore des nouvelles de la Guadalupe, ni des autres isles ; une pirogue arrivée de la Dominique au fort Saint-Pierre, a appris la nouvelle que la Desirade avoit beaucoup souffert, & que le port du Roseau étoit ouvert de tout côté. „

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 18 Novembre). Le 11 à 3 heures de l'après-midi, l'archiduc François est arrivé ici de Semlin.

L'empereur a nommé généraux de la cavalerie les feld-maréchaux-lieutenans Barco & Hohenzollern ; généraux de l'artillerie les feld-maréchaux-lieutenans Fabris, de Vins & Clairfait. Les colonels de Verre du régiment de Bender, Hannecart de Brentano, Röhren de Carlenberg, Zoll de Joseph Coloredo, Corti de Fabris, Merfics d'archiduc Ferdinand & Beck de Pallavicini, ont aussi été nommés généraux-majors.

Il se confirme que le 27 du mois dernier S. M. l'empereur étoit arrivé dans la ville de Semlin avec une partie de l'armée qui, à la vérité, a souffert des diminutions très-visibles. Outre les 7 bataillons de grenadiers S. M. a ramené 7 mille fusiliers & 3 régimens de cuirassiers, ayant sans doute été obligé de laisser le reste de son armée dans le Bannat de Temeswar, qui, quoi qu'on en dise, n'est point encore entièrement éva-

cué par les ennemis, ceux-ci étant toujours maîtres de Cornia & de Mehadia, ainsi que des 2 importans postes de Schupaneck & de la caverne de Veterani. Ce n'est pas sans étonnement que nos soldats campés à Beshania voient avec quelle patience les Turcs supportent le froid & toutes les incommodités auxquelles des pluies continuelles les exposent, sans doute parce qu'ils s'étoient persuadés avoir affaire à un ennemi peu capable d'endurer les fatigues de la guerre & les intempéries des saisons. Mais ce n'est pas la seule chose sur laquelle on se soit mépris au commencement de cette guerre.

Le gouvernement a fait annoncer, aujourd'hui, que les mauvais tems s'opposant à ce qu'on entreprît quelque chose de sérieux contre le Gradisca-Turc, le feld-maréchal baron de Laudon a jugé à propos de transférer son camp dans les environs d'Alt-Gradisca. Ainsi cette place, qui a tant occupé les novellistes, dont les gazettes ont annoncé dix fois la prise, dont la garnison a été tant de fois massacrée à coup de plume, se trouve à présent sauvée du danger, & peut-être pour long-tems. La garnison se voyant libre, a mis le feu aux maisons du dehors, & a brûlé le fauxbourg, afin de pouvoir découvrir nos troupes dans le cas où elles tenteroient un coup de main. Nous avons fait la même chose des maisons le long de la Save de notre côté.

Quoiqu'on eût assuré, il y a quelque tems, que l'empereur avoit rejeté le nouveau plan que la chambre des finances lui avoit présenté pour établir une contribution extraordinaire qu'on nomme ici, comme par-tout

ailleurs, le *don gratuit*, il est constaté que ce prétendu refus n'a point eu lieu, puisqu'on a commencé le 1 de ce mois à lever cette contribution dans tous les différens départemens de la capitale & des provinces, de maniere qu'à commencer de cette époque toutes les caisses des pensions que le gouvernement paie sous quelle dénomination que ce puisse être, retiennent 5 pour cent sur celles qui se trouvent être au-dessous de 1000 florins de même que 10 & 15 pour cent sur celles qui sont au-dessus de 1000 & de 3000 florins. Le terme de cette contribution n'étant point fixé, il est apparent qu'il s'étendra à toute la durée de cette malheureuse guerre, qui coûte déjà des sommes immenses & qui a dévoré outre les revenus ordinaires de l'état, 2 ou 3 milliards, tirés des églises & des monastères (a) ; sans qu'on ait le moindre espoir que les avantages qui pourront en résulter, puissent jamais dédommager des fraix & des pertes qu'elle aura occasionnés. En supposant même que les frontieres de l'empire fussent reculées jusqu'aux lignes où le prince Eugene les avoit portées si glorieusement par

(a) Ce calcul ne paroîtra pas exagéré, si l'on suppose à chaque abbaye, collégiale, convent, conviât, college, &c. supprimé, un million de fonds. Ce qui ne fait pas une maison fort opulente. Si plusieurs n'étoient pas si riches, d'autres l'étoient d'avantage. Or, le nombre de ces suppressions en Hongrie, Autriche, Bohême, Stirie, Lombardie, &c. passe certainement les deux mille. Voilà donc plus de deux milliards. Ajoutez les trésors inappréciables des églises, extrêmement riches & magnifiques dans ces pays-là : & la somme fera immense.

les armes Autrichiennes, le gouvernement n'obtiendrait en ce cas que des pays déserts, que dans 100 ans il ne pourroit peupler suffisamment pour les défricher; cette vérité est prouvée aujourd'hui évidemment par le Bannat, qui depuis qu'il a été cédé à la maison d'Autriche, n'a pu, malgré tous les efforts qu'on a faits, être mis au niveau des autres provinces.

On prépare à Pest des quartiers pour S. M. l'empereur, sa suite & la généralité. Sa Maj. logera à l'auberge connue & célèbre des sept électeurs. On a préparé des logis pour sa suite, & on arrange des écuries pour plus de 100 chevaux dans le grand bâtiment devant la porte de Watzen. Il y a cependant des personnes qui prétendent que S. M. se rendra incessamment à Vienne.

Le 24 Octobre on a senti dans la Stirie, ainsi qu'en Carniole, un tremblement de terre, dont les secousses plus ou moins fortes, suivant la situation des endroits, n'ont causé aucun dommage considérable.

Extrait du *Reichs-Post-Reiter*. n. 169, art. de BUDE, du 4 Octobre.

„ Tout est en activité dans ce royaume,
 „ sur-tout parmi la noblesse. Tous les comitats ont fait de nouvelles remontrances
 „ à l'empereur, touchant la violation des
 „ droits & privilèges nationaux; particulièrement touchant l'enlèvement de la couronne royale, transportée de Presbourg à
 „ Vienne; touchant le refus fait par l'empereur de se faire couronner; touchant
 „ l'introduction de la langue Allemande dans
 „ les tribunaux; la dureté avec laquelle un

„ grand nombre de personnes cheres à la
„ nation ont été destitués de leurs emplois ,
„ pour avoir ignoré une langue étrangere ,
„ qu'ils ne devoient pas savoir , & l'occu-
„ pation de leur place par des Allemands ;
„ touchant la conscription territoriale & mi-
„ litaire , directement contraires à la cons-
„ titution du pays ; touchant l'empirisme
„ des écoles normales , dirigées vers la sub-
„ version de la nation Hongroise & l'ex-
„ tinction de son nom. Dans le cours du
„ mois d'Août la noblesse Hongroise , unie
„ à celle de la Transilvanie , a envoyé des
„ députés à l'empereur , pour demander po-
„ sitivement la restitution de la couronne ,
„ & le couronnement solennel du roi ; l'a-
„ bolition de la langue Allemande dans les
„ tribunaux , la réintégration & l'usage ex-
„ clusif de la Hongroise (ou de la Latine ,
„ regardée comme indigene & nationale) ;
„ le rétablissement des comitats ou palati-
„ nats , tels qu'ils étoient avant la préten-
„ due réforme ; la liberté de s'assembler en
„ dietes , générales & particulieres , pour
„ instruire & diriger le souverain , lorsqu'il
„ sera nécessaire. „

Il paroît depuis quelque tems un pam-
phlet très-hardi , & qui fait une grande sen-
sation. Il a pour titre *l'Ancien & le nouveau
Vienne*. La distribution de cette brochure
fut long-tems prohibée ; à la fin cependant
un ordre supérieur en permit la circulation.
Nous nous permettrons en conséquence aussi
d'en extraire un seul passage , pour la faire
connoître ; en observant que tout l'ouvrage
est sur le même ton , & que l'auteur ne s'é-
carte pas infiniment de la vérité des choses.

L'Ancien Vienne.

On y brûloit de l'amour de la patrie, on respiroit un certain sentiment de liberté, mais qui souvent dégéneroit en de foibles émotions populaires. L'ivresse de la joie accompagnoit le peuple dans les fêtes publiques, dans les camps, dans les expéditions guerrières.

Jeunesse peu exercée aux jeux d'amour. Pères fort tard, & jeunes encore dans un âge avancé.

L'argent se trouvoit distribué assez également dans toutes les classes de la société.

Alors 20000 moines; partant 20000 célibataires.

Peu de tactique, mais beaucoup de bons généraux.

Le Nouveau Vienne.

Peuple aujourd'hui très-paisible & débonnaire, mais sans patriotisme & sans courage. Indifférent & froid pour la guerre ou la paix, pour les succès & les défaites; sérieux & sans joie au milieu des réjouissances les plus solennelles.

Jeunesse instruite de bonne heure dans tous les excès de la volupté; pères à 18 ans, & vieillards à 30.

Tout l'argent est aujourd'hui en partie dans les caisses de l'état, & en partie dans celles des Juifs.

Aujourd'hui 300 mille soldats.

Beaucoup de tactique, mais moins de bons commandans.

Damnosa quid non imminuit dies!

BERLIN (le 13 Novembre). Il n'est plus douteux, que les affaires de l'Europe ne soient présentement dans un état de crise fort pressant, auquel la cour de Berlin prend la part la plus active. Jamais les couriers n'ont été si fréquens : dans l'espace de 24 heures l'on a vu arriver six exprès de différentes cours, qui ont été réexpédiés aussi-tôt. Depuis deux jours le bruit s'est renouvelé de la prochaine marche d'un corps de troupes Prussiennes; & l'on croit savoir avec quel-

que certitude, que les ordres à cet effet ont été expédiés hier au soir aux régimens répartis dans la Prusse. L'on n'apprend pas encore au juste, de quelle force sera cette armée, destinée, à ce qu'il paroît, à tirer un cordon sur la frontière de Pologne : les uns disent, qu'elle sera de 30 mille hommes ; d'autres la portent jusqu'à 50 mille. Les conducteurs & valets pour les chariots munitionnaires, &c. sont déjà engagés ; & ils reçoivent leur paye à compter du 1 de ce mois. L'hôpital de campagne est aussi déjà en ordre : & tous les préparatifs, en un mot, indiquent, que le cabinet Prussien regarde comme très-possible une guerre plus générale en Europe.

Le prince-royal de Prusse & le prince Louis, son frere, ont manqué de périr dernièrement par un accident aussi imprévu que funeste. Le prince-royal s'étant entretenu plusieurs fois avec le ministre d'état baron de Heinitz, de la carrière de pierres à chaux de Ruderstorf, lui fit connoître son desir d'en voir les travaux. On fixa le jour : le prince-royal & le prince Louis, accompagnés de leurs gouverneurs & du baron de Heinitz, s'y rendirent. On vouloit leur donner le spectacle de l'explosion d'un rocher ; on chargea en conséquence une mine, à laquelle le feu devoit être mis à un certain signal ; mais l'ouvrier, chargé de cette opération, par un mal-entendu alluma la mèche trop tôt. Un ramoneur, présent, voyant le danger des princes qui examinoient encore la carrière, accourut, & les éloigna avec impétuosité de la place qu'ils occupoient. Un moment après l'explosion se fit avec un fracas épouvantable ; une masse de pierre de

plus de 80 livres pesant vola près de la tête du prince-royal, & il tomba plusieurs autres masses énormes sur la place même où il s'étoit tenu, quand le ramoneur le repoussa. Le comte de Bruhl eut le malheur d'être atteint d'une grosse pierre, & d'avoir la jambe gauche fracassée. On craint beaucoup pour sa vie. Le conseiller Wehling doit son salut au plus grand hasard; il parla au prince-royal, s'inclina profondément, & dans le même instant un éclat de pierre vola par dessus sa tête.

FULDE (*le 18 Novembre*). On a procédé aujourd'hui avec les cérémonies accoutumées à l'élection d'un nouveau prince-évêque. Le choix est tombé sur le baron Adalbert de Harftal, prévôt de Thulda.

SAINT-TROND (*le 16 Novembre*). Au bruit qu'on avoit répandu dans les Pays-Bas d'une prétendue circulaire de Sa Sainteté, pour le dénombrement des religieux *, se réunit la nouvelle de la suppression de l'abbaye de cette ville. Ce qui a donné cours à ce conte, c'est une visite, dont Son Exc. Mgr. le comte de Zondadari nonce de Bruxelles réfugié à Liege vient d'honorer cette abbaye avec Son Exc. Mgr. Pacca, nonce de Cologne, qui étoit venu voir son collègue. L'hospitalité, dont le premier avoit été accueilli lors de son expulsion de Bruxelles, méritoit de sa part ce témoignage d'affection & de reconnaissance; mais que n'en ont pas inféré delà des gens infectés de l'épidémie des suppressions? Ils ont divulgué d'un air triomphant, que cette abbaye alloit être convertie en chapitre, à l'instar de celles de St. Jacques & de St. Gilles.

* Dern.
Journ. p.
479.

Déjà les neveux comptoient sur les coadjutoreries & sur l'héritage de leurs oncles, dont les canonicats devoient rapporter 4 à 5 mille florins. Quelle charmante perspective pour la calculante cupidité ! mais elle n'est qu'imaginaire ; car on fait d'une part, que c'est faire injure à M. l'abbé & à ses religieux, de leur supposer de pareils desseins, & d'autre part, nous avons des preuves de fait, qui démontrent jusqu'à l'évidence, combien leurs Exc. répugnent à toute idée de sécularisation. On peut donc affirmer que ces bruits sont absolument controuvés. Et n'y auroit-il pas de l'ingratitude, & une mauvaise politique dans les délégués du saint siege, de se priver d'une ressource toujours subsistante ? Car ce ne fut pas dans des chapitres que les Grégoire, les Anselme, les Thomas de Cantorbery, & tant d'autres illustres persécutés trouverent des asyles. Les individus qui les composent, isolés & séparés d'intérêts entre eux, ne visent qu'à leur propre bien être. De l'aveu même des philosophes du jour, le pauvre, l'ouvrier, le cultivateur, le marchand, l'homme d'épée & d'état ne trouveroient pas dans les chapitres le centieme des ressources, qu'offrent constamment les abbayes. Qu'on ne parle donc plus de sécularisation ; mais qu'on fasse revivre dans certaines maisons, qu'on nomme *cabarets à clocher*, l'esprit de St. Benoît & de St. Bernard ; qu'on ramene la vie canoniale à l'état primitif, où St. Augustin l'avoit instituée ; alors tout rentrera dans l'ordre, & la religion refleurira. Car n'est-ce pas de ces métamorphoses de cloîtres en chapitres, & de mauvais moines en

plus mauvais chanoines, que les relâchemens font introduits ?

MUNICH (*le 15 Novembre*). Le ministre d'Oberndorff, arrivé ici de Manheim, est maintenant occupé à régler avec les états du pays, tous les objets auxquels la retraite de l'électeur dans la ville capitale du Palatinat, rend nécessaire de pourvoir. Dans les représentations que notre ville a fait remettre à l'électeur avant son départ, on lui portoit de vives plaintes sur la disette de vivres qu'on éprouvoit ; & le trésorier de la ville, en les lui remettant, se permit d'assurer de vive voix à S. A. Electorale, que sa vie couroit les plus grands dangers de la part d'un peuple réduit au désespoir, si elle n'avoit point égard à ses plaintes. Ce fut d'après cet avis que l'électeur se résolut de quitter Munich, & il le fit dès le lendemain matin. Cependant le baron de Kreitmeyer reçut de lui l'assurance qu'on alloit examiner les griefs dont le peuple avoit à se plaindre. Les états firent aussi leurs remontrances, & y parlerent d'une grande fermentation causée par le bruit qui s'étoit nouvellement répandu qu'on alloit augmenter les troupes Bavaraises jusqu'à 40 mille hommes, & les mettre à la solde des Autrichiens. A cette occasion, l'on renouvelloit aussi (& les états paroissent y croire) le bruit de l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas Autrichiens, que des troupes Françaises garderoient au nom de l'électeur, tandis que celles des Pays-Bas viendroient garder la Bavière pour l'empereur. Il est difficile de déterminer jusqu'à quel point de pareils bruits peuvent être fondés ; mais

quel que puisse être leur degré de probabilité, on ne s'attend plus à revoir ici l'électeur, & les ministres étrangers se disposent à aller faire leur résidence à Manheim. Le nonce du pape, Mgr. Zoglio, est déjà parti pour cette capitale.

RATISBONNE (*le 15 Novembre*). La diète ne paroît pas s'occuper jusqu'ici de la controverse élevée entre les nonces pontificaux & les 4 métropolitains : mais on croit prévoir que les évêques-princes, les abbés, & la plupart des protestans appuieront les droits du pape. En attendant on voit circuler en Allemand & en François, des *Réflexions sur le Pro Memoria présenté de la part de l'électeur de Cologne* ; qui peuvent servir à mettre les votans au fait de la question. C'est un vol. in-8vo. de 240 pages.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 14 Novembre*). C'est pour le 21 de ce mois, que les états de Brabant sont convoqués. On craint fort que cette assemblée ne soit orageuse. Le décret porté récemment contre l'Avocat Van der Noot, l'idole de la nation, n'est pas bien propre à ramener les esprits. Ceux d'Anvers ne sont gueres disposés à accorder le subside, avant qu'on leur ait préalablement donné la satisfaction qu'ils demandent pour l'action meurtrière des troupes qui ont fait feu contre tant d'innocentes victimes dont le sang fume encore. Pour ce qui regarde ceux de Louvain, en leur supposant la meilleure volonté du monde, ils se trouvent dans l'impossibilité de rien fournir, depuis qu'on leur

en a ôté tous les moyens par l'anéantissement de leur université. A en juger par la froide réception que les états de Hainaut ont faite à leur gouverneur le comte d'Arberg, on diroit qu'il y regne un esprit de mécontentement. Les états de Malines ont refusé tout subside jusqu'à la pleine réintégration de la constitution. — On est surpris ici qu'un journal protégé par le gouvernement, plaide si hautement pour la liberté indéfinie de la presse, dans un tems où les libraires des Pays-Bas sont ruinés par les entraves qu'on met à la circulation des livres mêmes où les principes d'une parfaite orthodoxie & d'une saine morale sont inviolablement respectés.

GAND (*le 15 Novembre*). Les états de cette province ayant été requis de garantir un emprunt de 3 millions demandé par le gouvernement, les notables de cette ville, ont cru qu'ils ne pouvoient déférer à cette demande avant le rétablissement de la constitution. La châellenie d'Audenarde a été du même sentiment & a porté aux états une résolution fortement motivée de plus de 3 pages in-fol. — Voici la résolution du clergé de notre ville.

Le clergé de Gand ayant tout mûrement considéré, conserve toujours les meilleures intentions de servir Sa Majesté, tant dans la demande qu'elle vient de faire à l'état de Flandre, qu'en d'autres beaucoup plus onéreuses qu'elle pourroit faire : mais avant qu'il y donne son consentement, il a mûrement considéré les raisons contenues dans les très-humbles remontrances des états de Flandre, & celles des évêques du pays, &

en conséquence il juge qu'il ne peut consentir à la demande qu'on fait aujourd'hui, comme en effet il n'y consent pas, avant que Sa Majesté ait daigné redresser les infractions, faites à la constitution du pays, & aux droits, tant des corps, que des particuliers, notamment avant qu'elle ait rétabli les séminaires épiscopaux, & remis les évêques en possession de gouverner l'église par des loix dont la convenance & la validité dépendent de leur autorité, & de celle de l'église catholique; sans quoi le clergé juge que la religion du pays ne sera plus celle qui est établie par Jesus-Christ.

Fait à Gand, dans le palais épiscopal, le 6 Novembre 1788. Signé &c.

Cependant la ville de Bruges & autres ayant consenti à garantir l'emprunt moyennant les plus fortes représentations contre les atteintes portées aux loix & droits du pays, le résultat suivant passa à la pluralité des voix :

Le résultat provincial est, d'accorder à Sa Majesté le crédit pour l'emprunt qu'elle a demandé, sur le pied & conditions mentionnées dans les susdites lettres d'instruction, & de saisir cette occasion favorable pour prier S. M. avec autant de respect que d'énergie, dans l'acte de présentation à dresser à ce sujet, qu'elle veuille prendre en considération les justes demandes que les états de Flandre ont faites dans des représentations multipliées, & qu'elle veuille donner plein effet à la ratification du 21 Septembre 1787, à la restauration des séminaires épiscopaux & de l'université de Louvain &c; le tout selon le projet du même acte de pré-

sentation, lequel sera envoyé aux principaux pour en être approuvé.

Signé F. D. D'Hoop, 3 Novembre 1788.

NOUVELLES DIVERSES.

Selon les dernières lettres de Londres, le roi se trouve beaucoup mieux. Au départ du courrier, Sa Maj. venoit de s'entretenir de quelques affaires avec une présence d'esprit qui donne encore l'espoir d'un prochain rétablissement. La reine, incommodée depuis plusieurs jours, s'est senti soulagée au moment où les médecins lui ont annoncé qu'elle pouvoit enfin espérer la guérison de son auguste époux. — Dans la 13^{me}. séance de la diète de Pologne, le 5 Novembre on alloit s'occuper à prescrire de nouveaux réglemens pour la commission de guerre, lorsque plusieurs nonces demandèrent à être informés de la résolution de M. l'ambassadeur de Russie, concernant l'évacuation des troupes Russes qui se trouvent en Pologne, ainsi qu'à l'égard des quartiers d'hiver, qui leur avoient été refusés. Le maréchal de la diète déclara qu'il feroit connoître cette résolution dès qu'il l'auroit reçue. Après cette réponse, on mit sur le tapis plusieurs projets pour l'établissement d'une diète permanente. Le maréchal de la diète & celui de la couronne ouvrirent la 14^{me}. séance par déclarer qu'ils avoient reçu, de M. l'ambassadeur de Russie, une note adressée aux états confédérés; on fit lecture de cette note, dont voici le contenu. „ Le plénipotentiaire de S. M. l'impératrice de toutes les Russies, s'est imposé jusqu'ici le silence le plus absolu, & n'a fait aucune

» représentation à l'égard des déterminations des illustres états assemblés, qui, quoiqu'elles aient enfreint la constitution de 1776, concertée avec les trois cours, n'ont pas porté directement atteinte à l'acte de garantie de 1775. Les ordres de l'impératrice ont eu toujours si parfaitement le caractère des sentimens d'affection de S. M. I. pour la nation Polonoise, que le soussigné eût désiré n'être jamais réduit à la nécessité fâcheuse de protester contre une infraction à la forme de gouvernement consacrée par l'acte de garantie solennel du traité de 1775. C'est cependant l'idée contenue dans différens projets, ayant pour objet une diète permanente, & par conséquent une subversion totale du gouvernement, qui prescrit au soussigné de déclarer, *que S. M. l'impératrice, en renonçant avec regret à l'amitié qu'elle a vouée à S. M. le roi & à la sérénissime république, ne pourra regarder que comme une violation de traité, le moindre changement fait à la constitution de 1775.* Varsovie ce 5 Novembre 1788. *Stackelberg* ». Cette déclaration fit la plus vive sensation sur l'assemblée, mais ce qui n'en causa pas moins, ce fut le discours que le roi prononça aussi-tôt pour l'appuyer. S. M. dit entr'autres » qu'il falloit se conduire envers la Russie avec la plus grande circonspection, & que l'état s'exposeroit au plus grand danger, si l'on offensoit cette puissante & magnanime impératrice ». Dans la suite de ce discours, le roi se déclara ouvertement pour la cour de Péters-

bourg. » Nous devons, ajouta-t-il, autant
» qu'il est possible, avoir tous nos voisins
» pour amis ; mais il n'est aucune puissance
» dont nos intérêts doivent moins être sé-
» parés que de la Russie. Nous avons à
» remercier la Russie, de nous avoir fait
» rentrer en possession de quelques contrées
» de la république, dont d'autres s'étoient
» déjà emparés. C'est la Russie qui nous
» accorde les plus grandes faveurs pour
» l'extension de notre commerce. Enfin
» loin que la Russie ait apporté aucun
» obstacle à la résolution que nous avons
» prise dernièrement d'augmenter nos for-
» ces ; elle en a témoigné au contraire toute
» sa satisfaction. Et quand elle nous est si
» favorable, nous chercherions à nous éloi-
» gner d'elle ? ».... Le roi en finissant re-
commanda aux états confédérés de prendre
en considération, & de faire une sérieuse
attention à la note de M. l'ambassadeur de
Russie ; & S. M. témoigna l'espérance qu'elle
avoit que Mrs. les maréchaux de la confé-
dération, conjointement avec les députés
de la constitution & les membres du minis-
tere, s'en occuperoient avec assez d'ardeur,
pour pouvoir bientôt donner une réponse
cathégorique & satisfaisante au dit ambassa-
deur. Le parti de la cour chercha ensuite
à mettre d'autres affaires sur le tapis, afin
de reculer d'autant les décisions que l'on
s'étoit proposé de prendre relativement aux
pouvoirs de la nouvelle commission de guerre.
Il réussit du moins ce jour-là à faire cesser
la séance sans qu'il en fût question ; & il eut
en outre le crédit de faire renvoyer la séance
trivante jusqu'au dix. C'est de quoi le parti

opposé fut très-mécontent, & au point que les nonces de ce parti envoyèrent le lendemain une députation au roi, pour lui faire les demandes suivantes : „ 1°. Que la „ diete seroit prorogée aussi long-tems, qu'il „ conviendrait pour les intérêts de la ré- „ publique. 2°. Que l'on ne pourroit ja- „ mais fixer entre les séances de la diete un „ intervalle de plusieurs jours, sans le con- „ sentement des états. 3°. Qu'on laisseroit „ aux états la nomination des ambassadeurs „ & autres ministres auprès des cours étran- „ gères, 4°. D'envoyer des troupes dans „ certains cantons où l'on avoit à craindre „ une émeute des sujets Grecs contre les „ seigneurs catholiques. 5°. De requérir „ l'impératrice de Russie de retirer ses trou- „ pes de la Pologne, & en cas de refus, de „ faire une confédération armée, pour les „ forcer à quitter le territoire de la répu- „ blique. 6°. De communiquer la déclara- „ tion de l'ambassadeur Russe, aux minis- „ tres étrangers, résidans à Varsovie. 7°. Enfin „ d'envoyer un manifeste à toutes les puis- „ sances Européennes, au sujet de la con- „ trainte où se trouve la république, tant „ par la présence des troupes Russes sur „ son territoire, que par l'influence de l'am- „ bassadeur Russe sur les opérations de la „ diete „. L'on s'attendoit que la 15^e. séance seroit aussi fort orageuse, & effectivement les débats y furent très-vifs, ainsi que dans la suivante. Le parti *patriotique* a cependant gagné deux points importans dans la première de ces séances. Il a obtenu en premier lieu, que la diete actuelle, qui selon l'usage ordinaire devoit se séparer le 24 No-

vembre, seroit prorogée jusqu'au 15 Décembre, & pourroit l'être encore ultérieurement si le cas le requéroit ; & en second lieu que la commission de guerre nouvellement déterminée, seroit approuvée & confirmée. La séance suivante a été employée en partie à disputer sur le lieu où ladite commission seroit établie, en partie à analyser & à paraphraser la déclaration de l'ambassadeur de Russie. Elle se passa en vaines paroles, & l'on ne décidarien. — Les lettres de l'Ukraine Polonoise en date du 4 Novembre, mandent, que les Turcs, voyant qu'ils n'avoient plus rien à craindre des Russes, ont quitté les retranchemens d'Oczakow, & se sont retirés dans la ville. Le capitain-bacha a trouvé moyen de faire entrer trois chaloupes avec des vivres. Un piquet Russe avoit été fait prisonnier avec le major Tvoyczy, près du Liman, vis-à-vis de Berezan. Le général Elmpt a quitté son commandement pour se rendre à Pétersbourg. — Une lettre particulière de Constantinople, annonce un changement dans le ministère, le caimacan ayant été déposé. On prétend qu'il étoit accusé de quelque correspondance avec les ennemis. — Le courrier qu'on attendoit de Pétersbourg à Berlin, y est enfin arrivé. Depuis ce moment tout retentit du bruit d'une guerre prochaine ; on croit même qu'elle aura lieu avant la fin de l'année : 1°. Parce que le major de Berg, qui étoit chargé de la direction des Lazareths lors de la dernière campagne en Hollande, vient de recevoir l'ordre d'en préparer deux, dont l'un doit être pour 12,000 hommes, l'autre pour 8000. On fait que près des troupes Prussiennes un

Lazareth pour 12,000 hommes suppose une armée de 50,000 ; parce qu'on compte qu'en tout cas un homme sur quatre peut être malade ou blessé. 2°. Parce que le magistrat de Berlin a reçu ordre d'engager des maréchaux, felliers, boulangers, &c. pour deux armées. Tous ces artisans ont reçu leurs instructions, ont prêté serment, & touchent le paiement sur le pied de guerre. 3°. Parce qu'on a enrôlé un grand nombre d'employés pour l'approvisionnement des troupes. — La dislocation de la grande armée impériale a été résolue à Semlin le 3 Novembre ; on la partage en 4 divisions. L'une forte de 15 mille hommes, sous le commandement du feld-maréchal-lieutenant Brown, restera partie à Semlin, partie dans les endroits voisins jusqu'à Péterwaradin. Le général de la cavalerie, Joseph comte de Kinsky, commandera la seconde dans le district de Bude ; l'empereur & les feld-maréchaux Laschy & Laudon auront sous leurs yeux la 3^{me}. division cantonnée à Presbourg, Vienne & les environs ; enfin la 4^{me}. aux ordres du général Brentano sera répartie à Lintz & tout ce cercle. D'autres troupes retourneront en Bohême & en Moravie ; & il est à remarquer que celles-ci jointes à celles de l'Autriche & du comitat de Presbourg, monteront à 40 mille hommes. Elles ont dû se mettre en route dès le 20. — S. M. s'est dit-on, cathégoriquement expliquée sur la tactique d'Europe, & l'a déclaré insuffisante dans une guerre contre les Turcs ; en conséquence elle veut que dans la grande armée on imite la tactique Ottomane par des

* Reichs-
Post-Rei-
ter, n.
181.

attaques brusques & véhémentes (a). C'est au moins ce que rapportent plusieurs périodistes, entr'autres la gazette Allemande de Cologne, n. 185. — Ce qui doit rassurer sur la santé du monarque, c'est le soin qu'il continue à donner aux plus petits objets. „ On a reçu à Vienne depuis peu de „ jours, dit une des feuilles les plus ac- „ créditées dans l'Empire *, une instruction „ de 8 pages *in-folio*, écrite de la main de „ S. M. touchant le théâtre national, & les „ personnes de l'opéra Italien „. — Si on en croit le *Correspondant de Hambourg*, n. 173, S. M. a écrit à une personne de confiance, une lettre conçue en ces termes. „ Je suis „ empereur, & l'on me place au premier „ rang des princes de la terre. Mais ô triste „ grandeur, qui donne tant d'inquiétudes „ & de soins cuisans ! Me voilà arrivé à „ l'époque où je dois montrer au monde „ entier, que la constance élève au-dessus „ du malheur. Les choses ont pris un train „ tout différent de ce que j'avois cru. Une „ épidémie terrible a enlevé par milliers mes „ braves guerriers, & des milliers d'autres „ sont tombés sous le glaive étincelant de

* 15 Oct. fait, il n'y a pas long-tems *, sur la destinée de cette bruyante tactique, qui devoit décider irrévocablement le sort des Ottomans. Mais la première règle est d'être juste. Si notre tactique ne produit pas les merveilles dont on se flattoit, elle a suffi pour chasser les Turcs depuis Vienne jusqu'à Nissa, & leur enlever dans l'espace de peu d'années, plusieurs belles & grandes Provinces.... D'ailleurs, pour adopter la tactique des Turcs, il faudroit adapter leurs bras, & cela n'est pas facile.

„ l'ennemi. Tout cela, & le déplorable état
„ de mes sujets qui fuyoient de toute part
„ devant un ennemi cruel, ont étrangement
„ déchiré mon cœur. Cependant mon cou-
„ rage n'est pas abattu. La pensée que je fais
„ mon devoir comme chef de mon peu-
„ ple, la valeur de mes soldats, dont je
„ suis journellement témoin, ma foi en Dieu
„ qui n'abandonne personne, me soutien-
„ nent, & me persuadent que les choses
„ prendront encore une face favorable „.
— Les détails de ce qui se passe à l'assem-
blée des notables, percent difficilement dans
le public ; on ne saura véritablement les dé-
cisions des membres qu'après le premier co-
mité général. On apprend seulement, par des
lettres des Versailles, que le bureau de *Mon-*
sieur est le seul qui vote en faveur d'une
formation d'états-généraux avantageuse au
tiers-ordre ; MM. le comte d'Artois, le duc
d'Orléans & le prince de Condé, sont d'avis
que les états-généraux soient convoqués &
formés comme en 1614. Les bureaux de
MM. le duc de Bourbon & du prince de
Conti n'ont point encore donné leur délibé-
ration. — Le cardinal de Bernis s'est dé-
cidement excusé de revenir en France, où
on le disoit destiné à présider l'ordre du
clergé à la prochaine assemblée des états-gé-
néraux, pour faire place à M. l'archevêque
de Sens, qui, élevé à la pourpre, seroit am-
bassadeur du roi à Rome : M. le cardinal a
écrit, que S. M. pouvoit, si elle le jugeoit
nécessaire, lui nommer un successeur ; mais
que son âge & sa santé exigeoient ; qu'il ne
quittât point l'Italie. — Le cardinal de Ro-
han va reparoitre à Paris ou dans son dio-

cese ; sa lettre d'exil étant levée. M. de Maupeou refusant absolument de donner sa démission , devra figurer aux états-généraux , en qualité de chancelier de France ; & l'on fait que le chef de la magistrature , qui est dans les états l'homme de la nation , y joue le plus beau rôle. Cet incident embarrasse beaucoup les ministres à Versailles. — Les états du Dauphiné sont de nouveau assemblés à Romans ; il circule , en ce moment , une lettre de cette assemblée au roi , sous la date du 8 Novembre. Par cette épître respectueuse , les Dauphinois prétendent que les vrais principes pour la convocation des états-généraux , sont , que l'élection des représentans soit libre ; que leur nombre soit supérieur à celui de tous les précédens états-généraux ; qu'il y ait égalité de nombre entre les députés du premier & du second ordre , & ceux des communes ; ils ajoutent que la forme des assemblées nationales n'a point été constante , ni déterminée par une loi précise , vu l'existence du régime féodal. M. le Franc de Pompignan , archevêque de Vienne , & président des états , se couvre de gloire en cette occasion ; il est le premier à donner l'exemple des sacrifices ; il s'est soumis (comme chef) à payer l'impôt , en proportion de ce qu'il possède , comme s'il étoit le dernier du tiers-état. On regarde avec juste raison ce prélat , oubliant ses privilèges pour le bien de la patrie , comme un citoyen généreux donnant un bel exemple à suivre. On a réglé , en sa présence , le droit de vacation ; il a dit qu'il ne prétendoit rien ; mais que néanmoins il se fixoit à 6 liv. par jour. Cette rétribution pour un

archevêque présidant les états d'une province entiere, a paru singuliere; on a voulu réclamer. „ On doit compter pour beaucoup, „ a répondu l'illustre prélat, l'honneur de „ servir la patrie; l'honneur est fait pour être „ la plus flatteuse récompense d'un bon citoyen. — *Extrait d'une lettre de Paris, du 25 Novembre.* „ De grands changemens s'annoncent dans le ministère. M. le comte de Brienne a donné avant-hier, à Versailles, son dernier dîner ministériel; il quitte sa place aujourd'hui ou demain, pour la céder au comte de Puyfégur, fortement recommandé par la maison de Condé. M. le comte de Montmorin part pour Constantinople, en qualité de négociateur extraordinaire, & M. le comte de St.-Priest prend les affaires étrangères, le 28 ou le 29 du courant. M. de Gonzié, évêque d'Arras, entre au conseil d'état, avec le simple titre de ministre. Les premieres audiences de cette semaine seront remarquables par la cause du duc d'Orléans, contre le conseil de notre auguste souveraine, à l'occasion du château de St.-Cloud, & par celle du Sr. Bergasse, contre le procureur du roi & le lieutenant-criminel au Châtelet, qui ont décrété ce jurisconsulte d'ajournement personnel. Les états-généraux ne seront pas assemblés au terme qui leur avoit été fixé, les trois ordres demandant plus de délai pour rédiger les cahiers de leurs doléances; on croit même que la convocation sera remise au premier de Juin. — „ On écrit de Rouen, que les notables de cette ville, ainsi que plusieurs citoyens distingués, s'étant assemblés dans l'hôtel de-ville, pour y délibérer

sur la maniere dont ils doivent être représentés aux états-généraux, le parlement, instruit de cette séance extraordinaire, leur a fait dire que les *attroupemens* étoient défendus, comme si une assemblée municipale étoit un *attroupement* ! Le comité Bourgeois a répondu à M. de Grécour, avocat-général, que sa compagnie avoit député, qu'il leur étoit permis de délibérer sur les meilleures mesures à prendre, pour obtenir de l'assemblée nationale tous les avantages qu'ils en espèrent, & qui sont d'autant plus indispensables, que l'état est perdu, si on ne les accorde pas ; il a ajouté qu'il savoit trop les égards dus au monarque pour oublier, dans sa délibération, ses intérêts, sa gloire, & le profond respect que l'on doit à sa personne. M. l'avocat-général a paru insister sur la dispersion de cette assemblée : les notables l'ont engagé à se retirer, & à ne pas les troubler davantage, s'il vouloit conserver l'ordre & la tranquillité publique. Cette fermeté a imposé silence au pouvoir, & l'assemblée municipale s'est tenue, sans trouble. Les notables Rouanois ont inséré, dit-on, dans leur réponse, cette phrase hardie, mais énergique, qui peint la situation des esprits dans le moment présent : „ Nous sommes las de l'oppression ; il est tems „ de songer à être, si non heureux, au „ moins dans un état supportable „. M. de Grécour a menacé M. le Couteux de Cantelieu, fils, président de la municipalité, d'une dénonciation dans les chambres assemblées ; M. le Couteux, pere, premier président de la cour des aides, & conseiller honoraire au parlement, a couru à la grand-

chambre pour défendre son fils ; mais M. de Grécour a gardé le silence , & , jusqu'à présent , l'affaire n'a pas eu de suite „ — „ La noblesse de Bordeaux , porte une lettre datée de cette ville le 18 Novembre , a siégé le 13 , pêle-mêle avec les conseillers du parlement : elle a remis aux magistrats un mémoire , par lequel elle réclame les plus anciens privilèges de la cité & de la province ; il est question dans ce mémoire , du rétablissement des états de Guyenne , fondés sur les titres les plus authentiques , & sur une longue possession , interrompue sous les regnes de Louis XIII , Louis XIV & Louis XV. La noblesse appelle dans ses assemblées des avocats , des négocians , des marchands en détail ; & le parlement lui-même se pique des mêmes égards envers le tiers-ordre. Les chambres se sont assemblées le 14 ; elles ont écouté la lecture du mémoire de la noblesse ; ensuite on a mandé le Sr. Villote , jurat , qui a été sur le point d'être décrété à trois heures le matin , pour n'avoir pas obéi à la cour. Le 15 , arrêt de la cour , qui enjoint aux jurats , de convoquer dans l'intervalle de 3 jours , l'assemblée des notables dans l'hôtel-de-ville , pour délibérer sur la nécessité de convoquer l'assemblée des 130. Il paroît que les municipaux n'obéiront point. On appréhende les suites de cette diversité d'opinions , qui pourroient fomenteur de nouveaux troubles „ — „ Toutes les capitaineries de chasses , qui coûtent au roi au moins 3 millions , 2 ou 3 cens mille liv. , seront incessamment supprimées , comme occasionnant des dépenses très-inutiles , & détruisant l'ef-

poir des malheureux cultivateurs „ — , Il a été publié dernièrement un arrêt du conseil d'état du roi , qui autorise l'ouverture du canal royal de Paris , à l'effet de joindre les rivières d'Ourcy & de Marne , prises à Lizi , qui viendra se partager près de Paris , entre la Chapelle & la Villette , pour d'un côté se jeter dans la Seine au bastion de l'arsenal , & de l'autre regagner cette rivière à son point de jonction avec celle d'Oise , à Conflans Ste.-Honorine : ordonne que préalablement il sera procédé à la confection des plans , profils , devis & détails estimatifs de ladite entreprise , planté des piquets & jalons , fait des nivellemens , fouilles & autres opérations sur tous terrains ouverts ou clos , dans l'alignement dudit canal : fait défenses de troubler ou empêcher lesdites opérations. M. Brulée , ingénieur architecte , directeur-général de cette entreprise , paroît suivre une partie du projet de M. Riquet , dont M. de la Lande a rendu compte dans son *Traité sur les canaux de navigation* . „ — En ce moment nous apprenons que la convention par laquelle la trêve entre les troupes auxiliaires Danoises & Sa Majesté Suédoise a été prolongée de six mois (ci-dessus , p. 522) , vient enfin d'être signée par le roi de Suède & le prince de Hesse. S. M. Suédoise a aussi rendu tous les bâtimens qui avoient été pris par les Suédois pendant la trêve. L'escadre aux ordres du vice-amiral de Desin ne se rendra point en Norwege , mais elle hivernera dans le port de Coppenhague. On mande que S. M. Suédoise quittera bientôt Gothembourg , mais on ajoute qu'elle ne se rendra pas en droi-

ture à Stockholm. — Une lettre de Berlin , datée du 15 Novembre , porte ce qui suit.
 „ Ces jours derniers , il est arrivé ici suc-
 „ cessivement deux couriers impériaux. Ce
 „ matin , nous avons vu partir 2 compa-
 „ gnies d'artilleurs ; plusieurs autres doi-
 „ vent les suivre ; il a été envoyé du tré-
 „ sor royal de grosses sommes au corps d'ar-
 „ mée , qui a ordre de se tenir prêt à mar-
 „ cher „ — Quoi qu'en disent quelques po-
 litiques , il n'y a encore guere d'apparence
 qu'on pense à faire la paix dans l'Orient.
 Les levées de recrues se continuent avec
 plus d'activité que jamais ; on dit qu'à Vienne
 on enrôlera un homme sur vingt , & que
 les provinces en fourniront un sur 60. Les
 armuriers doivent livrer , pour le mois de
 Mars prochain , 70,000 fusils. — On parle
 d'une publication de S. A. S. M^{gr}. le prince
 Stadhouder héréditaire , qui est sous presse ,
 & porte que dorénavant il sera libre à un
 chacun de porter de l'orange ou non , avec
 défense expresse de molester ceux qui ne
 le porteront plus.

Le miroir est le mot de la dernière énigme.

*J*E suis arbre , où rien ne se cueille ,
 Qui porte mes rameaux en bas ;
 J'ai toujours des branches sans feuille
 Qui de mon tronc ne sortent pas.

*Je ne laisse rien où je passe ,
 Par moi ce qui nuit est chassé ,
 Et la propreté suit la trace
 Qui montre par où j'ai passé.*

T A B L E.

TURQUIE	{ Constantinople.	513
	{ Diarbeck.	514
RUSSIE	(Pétersbourg.	ibid.
POLOGNE	(Varsovie.	517
ESPAGNE	(Madrid.	520
DANEMARCK	(Coppenhague.	521
SUEDE	(Stockholm.	522
ITALIE	(Venise.	523
ANGLETERRE	(Londres.	524
FRANCE	{ Paris.	526
	{ Avignon.	531
	{ Vienne.	533
	{ Berlin.	538
ALLEMAGNE	{ Fulde.	540
	{ Saint-Trond.	ibid.
	{ Munich.	542
	{ Ratisbonne.	543
PAYS-BAS	{ Bruxelles.	ibid.
	{ Gand.	544
NOUVELLES DIVERSES		546

